

Féministes en colère !

"*Féministes en colère*" proclamait la banderole vite "bricolée" par quelques militantes lors de la manifestation contre la loi Sécurité globale le 12 décembre. Eh oui, en cette fin d'année 2020, les raisons d'être en colère ne manquent pas !

En colère contre le nombre de violences conjugales qui a explosé lors des deux confinements qui ont isolé les femmes et les ont livrées aux mains de leur conjoint violent.

En colère face à la menace qui pèse sur le 3919, numéro national d'écoute contre les violences faites aux femmes depuis près de trente ans. En effet, le gouvernement a décidé d'ouvrir à la concurrence le réseau 3919 à travers la création d'un marché public : c'est oublier que la qualité de l'écoute de la FNSF s'appuie sur une formation et une qualification particulière et ne repose pas sur des objectifs de rendement.

En colère contre le confinement qui a fragilisé les plus précaires, mis en danger de nombreux secteurs d'activité et laissé libre cours à la consommation et aux "courses de Noël".

En colère contre les menaces sur le droit à l'IVG partout dans le monde en particulier en Pologne.

En colère contre les éloges dithyrambiques adressés à Giscard d'Estaing qui a été tellement libéral et a "accordé" aux femmes le droit à l'avortement. Et les milliers de femmes dans les rues qui ont réclamé ce droit et le Planning qui proclamait "un enfant si je veux quand je veux", pourquoi les passer sous silence !

En colère contre les maltraitances médicales dont les femmes sont souvent les premières victimes.

Alors, cinquante ans de luttes des femmes n'ont-ils rien changé depuis la naissance du MLF en août 1970 ? C'est ce que nous voulions examiner à travers une série d'événements autour du thème : " Ne nous libérez pas, on s'en charge". Malheureusement, les deux confinements nous ont obligées à repousser cette

« célébration ».

.../...

Mouvement Français pour le Planning Familial
2 rue Lakanal - 69100 Villeurbanne
☎ : 04.78.89.50.61. - Fax : 04.72.43.92.12.
E-Mail : mfpf69@planningfamilial69.fr
Publication ISSN : 1776-208

Mais en 2021, pièces de théâtre, conférences, expositions nous aideront à réfléchir sur la transmission et les rapports entre les luttes d'hier et celles d'aujourd'hui.

Des raisons d'espérer pourtant ? Le projet de Maison des femmes, même s'il n'est pas encore très abouti nous permet d'imaginer un lieu de rencontres et de réflexion qui corresponde à nos envies.

SOMMAIRE

♀	Féministes en colère.....	p.1
♀	25 novembre : brisons le silence.....	p.3
♀	Contre les violences sexuelles et sexistes.....	p.4
♀	Des chaussures rouges contre les féminicides.....	p.6
♀	Appel des femmes sans papiers.....	p.8
♀	ITW Najeh, femme sans papiers.....	p.9
♀	Permanences sociales au PF 69.....	p.12
♀	Le 3919 n'est pas un marché public	p.13
♀	Une maison des femmes ?	p.15
♀	Rencontre avec Hanane Karimi.....	p.15
♀	Le PF 69 actif malgré la crise sanitaire.....	p.16
♀	Une AG 2020 masquée.....	p.17.
♀	Minute « bla bla bla » avec Chloé.....	p.17
♀	IVG en France : un droit renforcé ?	p.19
♀	IVG instrumentale : les sages-femmes aussi	p.20
♀	IVG dans le monde.....	p.22
♀	Prostitution : confinement, répression, danger....	p.23
♀	Nudes et rapports de pouvoir.....	p.25
♀	50 ans du MLF.....	p.28
♀	« Brutes en blanc »	p.29
♀	« Pour elles toutes »	p.32
♀	Le Planning au cœur du Tonkin.....	p.35
♀	Education à la vie affective et sexuelle.....	p.37
♀	Anne Sylvestre, « les frangines »	p.38

Les voies dans lesquelles s'engager pour l'année 2021 sont nombreuses: droits menacés à défendre, nouveaux droits à conquérir, chemins entre hier et aujourd'hui à tracer.

Et nous resterons en 2021 comme en 2020 **"fortes fières et en lutte"**, suivant le conseil d'Anne Sylvestre récemment disparue :

**"Allez, on ose !
il est grand temps "**

Ont participé à ce bulletin

Mélanie Atrux-Tallau, Marine Aubry, Chloé Dautry, Marie-Paule Joannin, Fanny Lelong, Malika Mehennaoui, Maëva Paupert, Valérie Radix, Christiane Ray, Violette Roman, Elise Salzemann



Autour du 25 novembre : brisons le silence !

Les chiffres le montrent : pendant le confinement, les violences contre les femmes augmentent. Isolées, enfermées avec leur bourreau, elles ont du mal à faire connaître leur situation, à repérer des lieux où être écoutées et mises à l'abri. Viol et/ou harcèlement dans les rues ou au travail continuent à être le "lot" de nombreuses femmes.



Alors, bien sûr, et plus que jamais, malgré le confinement, malgré les peurs et les contraintes qu'il entraîne, en novembre 2020, il faut briser le silence. Le festival de Filactions qui, depuis 15 ans, dénonce les violences à l'encontre des femmes n'a pu se tenir, mais les événements organisés ou soutenus par le Collectif Droits des femmes ont clamé que même confinées, nous ne voulons pas nous taire.

21 novembre, place Bellecour... Entre 500 et 1000 personnes se retrouvent pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles. Les "femmes en blanc" de Filactions défilent autour de la place portant des pancartes dénonçant toutes les formes de violences mais appelant aussi à se révolter et à se tenir debout. Des prises de parole dénoncent tous les aspects que peuvent prendre les violences contre les femmes.

25 novembre, devant le McDonald's de Charpennes... Quelques centaines de personnes sont rassemblées pour dénoncer le harcèlement sexuel et le sexisme au travail. Là aussi, prises de parole et slogans divers alertent les passants.

Le même jour, sur les marches du Palais de justice... 87 paires de chaussures rouges sont déposées, représentant les 87 féminicides recensés depuis le début de l'année.

Ces événements sous confinement ont été moins importants que ceux de 2019 (8000 manifestantes). Mais il était bon de rappeler que, quelles que soient les circonstances, nous sommes là, déterminées à nous battre pour que cessent les violences contre les femmes.

C.R



Contre les violences sexistes et sexuelles : nous sommes toujours là et déterminé.e.s

Nous sommes des millions de femmes à avoir subi et à subir encore des violences sexistes et sexuelles qui nous pourrissent ou détruisent notre vie.

Nous sommes des millions à avoir été victimes et avoir vu ces violences abîmer nos amies, nos sœurs, nos voisines, nos amoureuses, nos mères, nos enfants ou nos collègues.

Ces violences ne sont pas un hasard, elles sont issues du patriarcat : système inégalitaire fondé sur un rapport de domination des hommes sur les femmes. Elles connaissent de nombreuses et diverses manifestations, allant du sexisme au quotidien aux violences conjugales, des violences psychologiques au harcèlement sexuel, du viol aux violences gynécologiques et obstétricales, des atteintes au droit à l'IVG aux stérilisations forcées...

Ces violences visent les femmes et les minorités de genre. Elles touchent aussi les enfants, co-victimes des violences conjugales ou victimes de violences sexuelles. Ces violences s'imbriquent et se cumulent pour certaines en raison de leur situation de handicap, de vulnérabilité, de leur âge, de leur origine sociale, de leur statut de migrantes, parce qu'elles sont lesbiennes ou bisexuelles, parce qu'elles sont trans, parce qu'elles sont autistes ou parce qu'elles sont racisées.

Pour le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, nous dénonçons l'ensemble de ces violences :

- Violences conjugales : Les violences dans le couple concernent près d'une femme sur 10. Elles vont de la violence psychologique au féminicide. Le nombre d'appels pour violences sur les lignes dédiées a explosé pendant le confinement. Depuis le début de l'année, 85 femmes ont été tuées par leur compagnon ou leur ex.
- Violences sexuelles, 3 ans après le début du mouvement Me Too, la parole se libère sur les viols et les agressions sexuelles : de nouvelles révélations dans le milieu de la musique, du cinéma, de la pornographie... Mais les affaires Darmanin et Polanski montrent la résistance du patriarcat et la prégnance de la « culture du viol » et la justice quant à elle continue à requalifier des viols en délits d'agression sexuelle et pas en crime. Le cas de la jeune Julie Leriche, violée à l'adolescence par vingt pompiers de Paris est le cruel symbole d'une justice qui refuse toujours de punir les agresseurs.
- Violences sexistes et sexuelles au travail encore trop taboues. Cette année, deux enquêtes auprès des employé.e.s de McDonald's ont montré la fréquence des situations de harcèlement, d'agressions sexuelles et de sexisme au quotidien dans l'entreprise.
- Violences exercées sur les enfants : les enfants sont aussi les victimes de ces violences : co-victimes des violences conjugales, viols intra-familiaux, agressions sexuelles, prostitution infantile, pédo-pornographie... On estime que 3 enfants par classe sont victimes d'inceste ou de violences sexuelles par un proche.

- Violences sexistes : elles prennent de multiples formes et concernent tous les aspects de la vie : vêtements et jouets sexistes, harcèlement dans l'espace public, sexisme ordinaires, cyberharcèlement...

Depuis des années, des campagnes de cyberharcèlement avec menaces de viol et de mort visent particulièrement les militantes féministes. Début novembre, une conférence en ligne sur les 50 ans du MLF a été la cible d'un groupe d'hommes sexistes, racistes et antisémites venant du forum Jeux.vidéo.com.

Les violences de genre s'inscrivent dans un contexte social et culturel où le corps des femmes est la cible de multiples injonctions. Cette année nous avons vu des collégiennes et lycéennes accusées de perturber les garçons par leur tenue insuffisamment « républicaine ». Nous avons vu également des femmes insultées, agressées et cyberharcelées parce qu'elles portaient un voile.

Les violences médicales, gynécologiques et obstétriques, peuvent mêler sexisme, lesbophobie et grossophobie, transphobie, validisme et racisme...

Les atteintes au droit des femmes à disposer de leur corps participent à ces violences : régression du droit à l'IVG en Pologne, aux Etats-Unis, en Hongrie ; stérilisations forcées de femmes ouïghoures en Chine, de migrantes latino-américaines aux Etats-Unis. En France, la loi va ouvrir l'accès à la PMA pour les femmes lesbiennes, mais elle maintient de la discrimination envers les personnes trans.

Nous souhaitons faire entendre nos voix et que ces violences cessent

Nous voulons :

- Que le numéro 3919 porté par une association spécialisée et féministes ne soit pas ouvert à la concurrence via un marché public.
- La justice pour Julie et pour toutes les victimes qui sont humiliées et violentées par une justice patriarcale.
- Des moyens réels pour les associations qui accompagnent les femmes victimes de violences.
- Une hausse des hébergements d'urgence et la protection des victimes.
- La formation de tou.te.s les professionnel.le.s.
- Des campagnes de prévention et de sensibilisation dans les écoles.

Nous sommes le 21 novembre 2020, nous en sommes à 87 féminicides ! Nous honorons nos mortes, mais nous devons aussi et surtout protéger les vivantes !

Quelle société, quelle démocratie peut accepter de voir autant de ses citoyennes violées, agressées, assassinées parcequ'elles sont des femmes ?

Quelle société, quelle démocratie peut accepter de voir 220 000 femmes chaque année subir les violences de leur partenaire ou ex ?

Cela ne peut plus durer !

Nous devons nous regarder,

Nous découvrir des milliers,

C'est le temps de la colère, de notre colère.

Même confiné.e.s, nous sommes là

Pour faire entendre notre voix, notre colère et dire STOP.

Nous sommes des femmes, nous avons le droit d'exister, nous avons le droit à l'autonomie, de décider pour nous même, nous méritons mieux et nous allons obtenir ce que notre démocratie nous doit l'EGALITE. Nous sommes fortes, fières et pas prêtes de nous taire !

Collectif Droits des Femmes 69

25 novembre 2020

87 paires de chaussures rouges, autant de mortes depuis le 1er janvier 2020

Ce 25 novembre 2020, comme l'année dernière à la même date, des militantes de Superféministe ont disposé des chaussures peintes en rouge sur les marches du Palais de Justice à Lyon. 87 paires de chaussures qui représentent les 87 féminicides recensés depuis le 1^{er} janvier 2020. En cette Journée internationale pour l'éradication des violences faites aux femmes, cette action est l'occasion de rappeler comment, loin d'être des faits divers, les féminicides s'inscrivent dans un continuum de violences, aggravées voire orchestrées par l'Etat.



« Le patriarcat nous tue. Des hommes nous tuent.

Nous étions déjà présentes le 25 novembre 2019, sur ces mêmes marches, à prononcer ces mêmes mots : aujourd'hui, le 25 novembre 2020, en pleine crise sanitaire, en plein confinement, nous sommes toujours présentes, et nous ne décolérons pas.

Chaque jour, partout dans le monde, des femmes sont tuées par des hommes parce qu'elles sont des femmes. Tous les deux jours une femme est tuée en France, le plus souvent des mains de son partenaire ou ex-partenaire. Tous les deux jours en France un homme tue sa compagne ou son ex-compagne, se fait l'auteur d'un féminicide.

A ce jour et depuis le 1^{er} janvier 2020, on comptabilise 87 femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. Ce compte militant est « a minima ». D'autres personnes ont été victimes mais échappent au comptage, d'autres femmes parmi lesquelles des femmes trans, des travailleuses du sexe ou personnes en situation de prostitution, ou encore toutes ces disparues dont les corps ne sont jamais retrouvés, qui n'entrent pas dans ces chiffres.

Aujourd'hui, 25 novembre, journée internationale pour l'éradication des violences faites aux femmes, nous avons à nouveau choisi à Lyon de rendre visible l'absence de ces 87 femmes tombées dans cette guerre que le patriarcat mène contre nous, aujourd'hui encore, comme hier, en France et partout ailleurs.

Ces chaussures sur les marches de la Cour d'appel de Lyon représentent chacune d'elles. Le choix de ce lieu n'est pas anodin. La justice de notre pays, comme la police, comme l'école, comme toutes les institutions représentant l'État, ne remplit pas ses missions, elle n'assure pas son devoir de protection envers les femmes et les filles. De nombreuses enquêtes le démontrent, y compris celles menées par la justice elle-même.

Ces femmes sont tuées par l'inaction des institutions, qui par leur manque de volonté pour agir, participent activement à ces meurtres. Tout cela, nous le dénonçons et nous l'affichons.

Afficher la violence machiste par tous les moyens : sur les murs, par nos cris, sur les réseaux sociaux, lors de rassemblements, de manifestations et aujourd'hui devant les magistrat.e.s et la presse. Voilà ce que nous faisons depuis des années et ce que nous continuerons inlassablement de faire.

Afficher ses ressorts et ses causes : la domination économique, administrative, politique, culturelle, psychologique, sexuelle des hommes sur les femmes, l'idée qu'ont les hommes que « leur femme » leur appartient, le droit de vie ou de mort qu'ils prennent sur celle qu'ils sont supposés chérir. Afficher et nommer aussi ceux qui perpétuent ces dominations et les violences de genre, voilà ce que nous faisons depuis des années et que nous continuerons inlassablement de faire.

Les auteurs de violences sont souvent présentés à tort comme des individus « déviants », issus de classes populaires, « malades » ou sous l'emprise du chagrin. Or, nous ne le répéterons jamais assez : un féminicide n'est pas un geste d'amour désespéré, ni un acte isolé. C'est un phénomène qui n'épargne aucun milieu, c'est le fruit d'un système. Un système qui, dès la petite enfance, autorise voire encourage les petits garçons à violenter les petites filles, et qui, plus tard, laisse faire. Un système où la violence touche toutes les personnes minorisées de genre : pas seulement les femmes, mais aussi les personnes non-binaires, les hommes trans, les personnes intersexes. Ces meurtriers bénéficient de complicités à tous les niveaux de la société : famille, collègues, voisinage, police, justice, jusqu'aux plus hauts sommets de l'État. Les promesses ne suffisent pas, nous demandons des actes, des moyens, une mobilisation concrète de long terme.

Or, que constatons-nous aujourd'hui ?

Comme en 2019, nous ne comptons plus le nombre de refus de dépôts de plaintes pour violences conjugales par des policiers qui renvoient droit vers la mort des femmes venues demander de l'aide dans un commissariat. Une aide que l'Etat leur doit. L'Etat choisit de tourner le dos à ces femmes.

En 2020, malgré le contexte de crise sanitaire, le gouvernement n'a pas abandonné une réforme des retraites qui fragilise les femmes et les rend encore plus pauvres qu'elles ne le sont déjà. Au contraire, il continue de détruire nos acquis sociaux et de multiplier ses attaques contre l'école, l'Université, les hôpitaux.

En 2020, les confinements et couvre-feu ont mis en danger toutes les femmes victimes de violences conjugales, ont précarisé encore plus qu'elles ne l'étaient déjà les travailleuses du sexe ou personnes en situation de prostitution, les femmes sans-papier, les femmes sans abri, sans qu'aucune solution concrète ne soit proposée.

En 2020, le remaniement de la honte, a montré avec violence le mépris de la classe politique pour les femmes victimes de violences sexistes et conjugales : nommer au ministère de l'intérieur Gérald Darmanin, à ce jour poursuivi pour viol, nommer à la justice Eric Dupond-Moretti, avocat connu pour ses nombreuses déclarations sexistes et antiféministes, c'est bien décrédibiliser, mépriser, insulter les luttes que nous menons au quotidien.



En 2020, au mépris des mouvements massifs dénonçant les meurtres et violences policières et le racisme d'Etat, le gouvernement n'a eu de cesse, comme soi-disant réponse aux attentats terroristes, de répandre un climat de racisme et d'islamophobie et de stigmatiser les femmes racisées et en particulier les femmes musulmanes, par des discours et des mesures que nous ne pouvons qualifier que d'extrême-droite.

En 2020, le gouvernement tarde encore à rendre accessible et réel le droit à une parentalité choisie pour toutes et tous, et contribue ainsi activement à la stigmatisation des femmes lesbiennes, bies et des personnes trans.

2020 nous a non seulement prouvé que « la grande cause nationale du quinquennat » n'était que des vaines promesses, mais surtout que ce gouvernement, au lieu de défendre les droits des femmes, piétine ces droits allégrement.

Face aux violences patriarcales, face à l'inaction complice de l'Etat, contre ses actions complices, nous continuerons de nous battre.

Aujourd'hui, nous crions aux femmes notre solidarité. Nous sommes fortes, nous sommes unies et nous continuerons notre lutte contre les violences et contre la précarité économique qui les cimenter. »

Les [SuperFéministes](#)



Appel des femmes sans papiers ! Lu le 21 novembre 2020 à Lyon

Nous les femmes du monde entier, nous subissons les agressions patriarcales et sexistes sur quasi tous les continents et dans toutes les sociétés. Celles d'entre nous qui parcourons ce monde sans le droit de le faire, à cause du préjudice de notre naissance, du lieu, de notre genre ou de notre sexe, sommes parties pour un « monde meilleur » au risque de nos vies !

**Survivantes de l'exil, à la merci des violences que le parcours nous fait subir,
nous sommes debout !**

Une femme violentée, administrativement mise à genoux est une femme affaiblie pour mieux l'abattre.

Nous appelons à la sororité !

Nous t'appelons, sœur, à nous rejoindre dans notre combat pour la dignité ! Ici en France, à la merci des hébergements contre du service sexuel, des violeurs, des profiteurs de notre vulnérabilité administrative, du silence imposé par la situation « d'illégalité »

**Nous femmes demandeuses de papiers, dénonçons la violence institutionnelle qui construit notre misère et nous enferme dans la loi du silence et de la honte intériorisée.
La Honte doit changer de camp !**

Nous, les combattantes, venues des différents pays nous avons participé aux manifestations du 30 mai et du 20 juin et marché depuis plusieurs villes pour arriver à Paris à la grande manifestation du 17 octobre, nous appelons toutes les femmes en exil en France à sortir de cette invisibilité, de ce silence, et nous, féministes, portons les revendications.

- Pour une régularisation qui nous sortira nous et nos sœurs des violences construites par un État patriarcal qui se donne le droit d'écraser
- Pour la fermeture des prisons administratives, les Centres de Rétention Administrative, qui menacent, font peur et nous obligent au silence
- Et nous réclamons pour tou.te.s un endroit digne pour vivre, des logements pour tou.te.s !

Nous sommes là parmi les femmes violentées, toutes, soyons unies !

Femmes que l'on isole, que l'on maltraite, que la peur et la honte musèlent :

Debout, en route pour l'Acte IV de la Marche des solidarités le 18 décembre !

Interview de Najeh, du collectif sans-papiers 69

Lors des rassemblements des 21 et 25 novembre organisés par le Collectif droits des femmes 69, des femmes sans papiers ont pris la parole. Nous avons rencontré Najeh pour qu'elle nous explique leur combat.

Peux-tu nous présenter le collectif sans papiers 69 ?

Le collectif s'est créé au mois de juin, après une 1^{ère} manifestation le 30 mai, pendant le confinement. Parce que c'est très compliqué pour nous les sans-papiers : à cause des conditions sanitaires on n'a pas de ressources. On avait des liens sur Facebook pour parler de nos conditions, et on a décidé d'une manifestation dans toute la France.

Il y avait déjà des collectifs avant, mais la situation nous a poussées à crier à haute voix

Beaucoup de gens nous ont rejointes pour la grande manifestation le 20 juin, ici à Bellecour. On a décidé de faire une réunion toutes les semaines avec le nouveau collectif, et une tous les 15 jours avec les soutiens : des syndicats (CGT, Solidaires), des associations comme RESF, avec les squats.... Et pendant les vacances on s'est réunis pour préparer l'axe 3 : la marche.

Vous avez organisé une marche, à laquelle tu as participé...

J'étais au départ de la marche à Marseille, on a traversé presque tout Marseille, on est allé vers le centre de rétention pour des prises de parole. Ici on a rejoint les marcheurs du sud à Vénissieux au marché des Minguettes, c'était un symbole de rencontrer des personnes qui avaient participé à la marche contre le racisme de 1983. Le lendemain on a rejoint les marcheurs de l'ouest, de Grenoble,

au centre de rétention. Ensuite il y a eu des étapes en train, mais c'était chaque jour 20, 25, 30 km de marche par jour. On rencontrait les habitants dans chaque ville, Châlons, Mâcon, qui préparaient un repas, organisaient l'hébergement chez des gens, dans des communautés catholiques, des gymnases... c'est inoubliable, très chaleureux. A chaque étape il y avait des manifestations. Pour la grande manif du 17 à Paris, on a commencé à marcher dès 10H du matin. On est arrivé place de la République, les marcheurs en tête. Le lendemain on a fait une réunion de tous les collectifs, pour faire le bilan de la marche, et des propositions pour le prochain acte.

Peux-tu nous parler plus en détail des conséquences des conditions sanitaires ?

Le confinement c'est très compliqué, on ne peut pas travailler, on ne peut pas bouger. Même les hommes qui ont l'habitude de travailler au noir, dans le bâtiment, ils ne peuvent pas travailler car il y a beaucoup de contrôles. Samedi dernier je suis venue à la manifestation, mais ils faisaient des contrôles, j'ai dû rentrer chez moi, je n'ai pas pu participer. Psychologiquement c'est très dur, nous sommes très fatigués. Même si avec le temps on finira par avoir ces papiers, nous sommes déprimés. Nous sommes dans une vie menacée. Avec mes enfants on sort très peu, juste autour de la maison pour marcher un peu, aller au parc.

Pendant la manifestation contre les centres de rétention, un militant sans papiers parlait aussi de la honte...

Une fois j'étais à l'hôpital, à l'accueil elle était souriante, mais quand j'ai donné ma carte d'aide médicale, elle a changé de comportement. C'est quoi la différence entre une demandeuse de papiers et une citoyenne ?

Nous sommes hébergés chez des soutiens, c'est presque comme une famille, mais nous ne sommes pas indépendants. Mon fils a un devoir : faire une photo de sa chambre, l'imprimer... comment je fais ? Je cherche une solution pour qu'il ne soit pas blessé. Je ne veux pas qu'il ait le sentiment de n'être pas égal aux autres.

Quelle est la particularité de la situation des femmes sans papiers ?

Pour le 25 novembre, on a rédigé un texte avec 7 femmes des différents collectifs de la France pour parler des violences. Au collectif il y a beaucoup de femmes seules, ou seules avec des enfants. Elles ont beaucoup de problèmes, des gens qui profitent des femmes dans ces conditions. Si des hommes te proposent de l'aide, ce n'est pas innocent, il y a un chantage derrière. J'ai fait une annonce sur un site où on peut trouver du travail, j'ai eu des messages un peu bizarres : « ça m'arrange que tu n'aies pas d'enfants », « il faudrait rester la nuit »... Il y a des femmes qui ont été violées.

C'est aussi les violences à la maison : je connais une femme qui a été mise à la porte, elle n'a rien. Je connais une autre femme qui est là depuis 8 ans, mais elle est toujours sans papiers. Son mari lui donne des ordres, l'insulte, ne veut pas qu'elle prenne des cours de français. Si elle divorce, elle n'a rien.

Vous dénoncez la circulaire Vals...

Les dossiers prennent beaucoup de temps, même si tu es mariée à un Français, même avec un enfant né ici, ça prend plusieurs années. Il faut 5 ans de présence ou 3 ans de scolarisation des enfants.

Et vous parlez des violences administratives : les centres de rétention, la dématérialisation des services de la préfecture qui rend les démarches très compliquées...

Et c'est très difficile de voir une assistance sociale. Pendant l'été, les lunettes de mon fils étaient cassées, j'ai pris un rendez-vous avec l'assistante sociale de la Métropole mais il a été annulé au dernier moment. Et jusqu'à maintenant je n'ai pas obtenu de nouveau rendez-vous, alors que j'insiste. Il y a eu une cagnotte pour les lunettes, avec des soutiens. Je connais beaucoup de femmes qui ne connaissent pas les démarches. Entre nous on s'aide pour traduire.

Dans vos revendications, il y a celle d'une « carte citoyenne » permettant de travailler, d'étudier, de se déplacer.

En Allemagne avec la crise sanitaire, ils ont mis ça en place. On demande à pouvoir travailler. Etre sans papiers, c'est être exploité. Être payé 2 euros de l'heure parce qu'on n'a pas le choix. Travailler plusieurs jours, et la personne ne te paie que quelques heures... Les gens profitent de toi.

La liberté de circulation, c'est un privilège. Je ne veux pas imaginer si je perds quelqu'un ; tu perds une personne très chère et tu ne peux pas y aller. Il y en a parmi nous qui n'ont pas vu leurs enfants depuis plusieurs années. Si les visas et les voyages n'étaient pas si chers, on ne penserait pas à rester en France, mais c'est trop cher. Pourquoi tous les Français visitent la Tunisie sans visa, font des circuits pour 150 euros la semaine ? Nous ne sommes pas indépendants. Nous sommes moins riches et pourtant ce sont les citoyens des pays riches qui ne paient pas ! C'est du racisme, non ?

Quelles sont les prochaines étapes, pour votre collectif ?

L'acte 4 est prévu le 18 décembre, pour la journée internationale des migrants, on organise des manifestations dans toute la France. On a circulé dans tous les foyers, tous les squats, mais malgré ça il y en a encore qui ne sont pas au courant. Il y a beaucoup des sans-papiers qui ont peur.

On a été reçu par le maire de Villeurbanne, on a contacté la ville de Lyon. Mais depuis mai on n'a pas une seule réaction de l'État. Nous sommes invisibles dans les médias, à part les médias locaux, sur Facebook...

On essaie de prendre la parole dans différents événements. On doit continuer, avoir du souffle, mais avec en parallèle notre vie personnelle c'est difficile. Les réunions j'aime bien pour oublier ma situation. Il y a un nouveau squat qui est en train d'ouvrir, et je suis très contente parce qu'on a décidé de faire des animations, surtout pour les enfants, un club de danse... on a beaucoup de temps vide.

Acte 4 à Lyon : Rassemblement le 18 décembre à 18H

Liberté, Égalité et Papiers !

V.R.

Focus sur les permanences sociales au Planning 69.

Violette, peux-tu présenter la permanence sociale ?

Depuis février 2020, une permanence sociale a été mise en place dans les locaux du Planning. Elle a lieu tous les jeudis matin de 9h à 12h.

A qui s'adresse-t-elle ?

Aux usager.ère.s du CPEF-EICCF qui souhaitent des informations sur leurs droits : droits liés à la santé, aux prestations familiales, à l'hébergement et au logement, droits des personnes en situation de handicap... Ces permanences permettent d'établir un diagnostic social avec l'usager.ère, afin de mieux l'accompagner dans ses démarches et ainsi pouvoir l'orienter vers des structures de droit commun (assistante sociale de secteur, CPAM, défenseur des droits, avocat.e...)

Comment les personnes y sont-elles orientées ?

L'orientation se fait par l'équipe de l'accueil, sur rendez-vous, soit pour un premier rendez-vous, soit suite à un entretien avec une conseillère dans lequel des questions d'accès aux droits se sont posés : pas de droits à la sécu ouverts dans le cadre d'un suivi grossesse par exemple, ou encore besoin de faire le point sur une situation complexe (violences et hébergement, besoin d'aide administrative etc.).

Les permanences ont-elles été maintenues pendant les confinements ?

Suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, les permanences ont été adaptées. Lors du premier confinement, le centre étant fermé au public, elles avaient lieu uniquement par téléphone. A l'heure actuelle, les rendez-vous téléphoniques sont privilégiés mais pour certaines personnes il est plus adapté de venir sur rendez-vous, notamment si les personnes souhaitent avoir accès à de l'interprétariat téléphonique ou ont besoin d'apporter des documents administratifs.

Constates-tu des changements depuis la crise sanitaire ?

Cette crise sanitaire exacerbe les inégalités déjà existantes et touche de plein fouet les populations les plus fragiles : les questions d'accès à l'hébergement, au logement, et aux besoins de première nécessité (nourriture, douche...) sont des sujets qui reviennent fréquemment lors des entretiens. Mais les permanences ayant débuté seulement un mois avant la crise sanitaire il est difficile d'interpréter ces demandes.

Es-tu en lien avec des partenaires ?

Oui, l'idée de ce nouveau poste d'intervenante sociale au Planning est apparue suite à des besoins repérés de travailler plus en lien avec des partenaires pour faciliter l'accès aux droits des personnes concernées. Pendant le confinement plusieurs outils (liste mail, Framapad...) se sont développés pour créer ou entretenir des liens entre différents partenaires et faciliter l'orientation des usager-e-s.

T'appuies-tu sur d'autres ressources pour accompagner les personnes que tu reçois en entretien ?

Oui, pour pouvoir ré orienter au mieux les personnes vers des dispositifs de droit commun je m'appuie sur des associations de droit des étrangers-es. Depuis peu, l'ASTI ne tient plus des permanences physiques au Planning mais intervient en soutien à cette permanence concernant les droits des personnes étrangères de manière générale. La permanence téléphonique du Comède est aussi une

grande ressource (spécialisée dans l'accès à la santé pour les personnes étrangers-es). Récemment j'ai aussi pu participer à une formation donnée par le GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés) sur la protection sociale pour les personnes étrangères.

V.RO ; E.S.

WATIZAT¹ mais qu'est-ce que c'est ?

L'association WATIZAT milite pour l'accès à l'information des personnes exilées et édite un guide multilingue (français, anglais, arabe, pachto et dari) mis à jour et imprimé chaque mois depuis mars 2018. Tou.te.s les membres de l'association sont bénévoles.



Ce guide a pour but d'informer les personnes exilées en leur donnant accès à une information claire et accessible sur les procédures d'asile, de régularisation et les adresses et conseils utiles au quotidien.

Il est mis à jour chaque mois pour donner une information la plus juste possible dans un contexte en constante évolution. Ainsi le numéro de novembre est un spécial confinement.

Il est disponible en version papier et version numérique.

Il existe une version pour Paris, une version pour Lyon² et une version pour l'Oise.

L'antenne lyonnaise est en recherche de bénévoles pour agrandir son équipe et ses activités, si cela vous intéresse, vous pouvez les contacter par mail lyon@watizat.org, il est aussi possible de soutenir financièrement l'impression du guide lyonnais afin qu'il puisse être distribué gratuitement : <https://www.helloasso.com/associations/watizat/formulaires/6>.

MP.J

Le 39 19 n'est pas un marché public

Le 39 19 est une ligne d'écoute nationale dédiée aux femmes victimes de violences. Ce numéro existe depuis 1992. Il a été créé à l'initiative de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF). Comme celui du Planning familial, leur travail s'inscrit dans un tissu associatif local. Lui-même nourri depuis des années par un travail de terrain quotidien et constamment questionné. Aujourd'hui l'État souhaiterait lancer un appel d'offres pour que cette ligne soit accessible 24 heures sur 24 aux femmes victimes de violences.

Coordonné par la FNSF, le 3919, à l'origine appelé « Violences conjugales femmes info », est géré par un collectif d'associations. En 2020, il regroupe 73 associations sur tout le territoire, des

¹ <https://watizat.org/>

² <https://watizat.org/wp-content/uploads/2020/11/WatilLyonFR-16-nov-2020-VERSION-EN-LIGNE-16h30-Raph.pdf>

associations féministes qui œuvrent à protéger et accompagner les femmes victimes de violences. Ce dispositif est financé par l'État à 80%, sur le modèle de la subvention.

L'une des demandes de la FNSF était que le 3919 soit disponible 24 heures sur 24, alors que le service ferme actuellement à 22h en semaine et à 18h le week-end. Le gouvernement a accepté cette demande, et de le financer à 100%, moyennant l'ouverture d'un marché public ouvert à la concurrence. Ce changement, lourd de sens, aurait des conséquences désastreuses.

Habituellement, c'est lorsque c'est la collectivité publique qui est l'initiatrice d'un projet, que l'association passe par le marché public. La collectivité publie alors un appel d'offres, avec un cahier des charges à respecter. Or le 3919 est l'œuvre des associations féministes, qui se sont organisées pour aiguiller les victimes de violences vers les associations et services de l'État appropriés, suivant les situations. Le 3919 n'est pas parfait, parce que les solutions à proposer restent souvent insuffisantes, qu'il manque des places d'hébergement, des lieux d'accueil, des solutions concrètes à long terme. Mais le 3919 s'appuie sur une connaissance fine du maillage associatif local, et sur une expertise reconnue dans l'accompagnement des victimes. Les personnes que l'on a au bout du fil quand on appelle le 3919 ont été formées, longuement, au sein des associations, auprès des militantes qui connaissent le continuum des violences conjugales et qui participent à la construction de dispositifs locaux efficaces.

Ce mode de fonctionnement imposé par l'État n'est pas isolé : tout le monde associatif est touché par la réduction des subventions et leur transformation en « appels à projets » et autres processus concurrentiels, incertains et chronophages. C'est un fonctionnement délétère pour les associations, dont les salarié.e.s perdent un temps précieux à remplir des dossiers, et cela conduit à tirer les engagements vers des prestations à bas coût, avec des conséquences telles que l'abaissement du niveau de qualification, la précarisation des travailleurs, la compression de la masse salariale et bien sûr moins de temps et d'attention pour écouter les victimes. Or le 3919 n'est pas et ne sera pas rentable.

Cette reprise en main par l'État participe d'une entreprise de soumission et de musellement des associations, qui se lit aussi de manière évidente au travers de la loi contre le séparatisme. Même si la FNSF, forte de son expérience et de son réseau associatif, remporte l'appel d'offres, elle sera désormais soumise à la puissance étatique. Elle y perdra son autonomie et sa liberté de concevoir des réponses adaptées, sur la base de son analyse des violences. Et ce serait désastreux à l'heure où il est encore difficile de faire reconnaître les violences psychologiques, les violences économiques, les violences institutionnelles, à l'heure où la psychiatisation des victimes est toujours en embuscade, où un certain nombre d'acteurs, dont les professionnels du droit, jouent le jeu des masculinistes en plaidant le syndrome d'aliénation parentale à l'encontre des mères victimes de violences. Le premier ministre semblait croire, il y a quelques semaines, qu'il suffira que les femmes parlent : or elles parlent, la clé est qu'il faut de l'argent public pour un vrai service d'écoute, comme il faut plus de moyens pour la santé en direction des victimes et pour des solutions d'accueil et d'hébergement en grand nombre et accessibles.

Comme le Planning familial et tant d'autres organisations de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le 3919 est né à partir d'une démarche militante, et c'est le sens même de son histoire qui serait mis en péril par sa mise sous tutelle.

M.AT.

Bientôt, une Maison des femmes dans la métropole lyonnaise ?

En 2020, la métropole a lancé un appel à projet de Maison des femmes auquel a répondu le CIDFF.

14 structures participent à l'élaboration de ce projet : associations (dont le Planning 69, Filactions, VIFFIL, le Mas....), collectivités, services de l'État. Des réunions régulières ont lieu entre les différents partenaires. Originalité de ce projet : les "groupes miroirs" sont constitués de femmes ayant vécu des violences et permettent de se baser sur les envies et les besoins des femmes.

L'objectif du projet serait de permettre à chaque femme concernée d'accéder à des espaces de soutien adaptés et de faciliter leur accès aux droits.

Le projet doit se concrétiser en 2021 : il ne s'agira pas forcément d'un seul lieu, mais peut-être de plusieurs lieux, d'une existence juridique. Le Planning participe aux réunions et suit de près ce projet.

C.R

Rencontre en ligne avec Hanane Karimi Maîtresse de conférence en sociologie à l'université de Strasbourg.

Le Planning Familial 69, en partenariat avec des associations, collectifs, MJC, centres sociaux, etc. des Monts du Lyonnais, devait participer à l'organisation de « la semaine de la tolérance » en Novembre 2020 sur le thème « Genre, race, classe : aux origines de la domination ». Mais suite à l'annonce du re-confinement, tous les événements ont dû être annulés.

À défaut de pouvoir se retrouver comme prévu, l'ensemble du collectif a toutefois pu proposer une rencontre en ligne avec Hanane Karimi, maîtresse de conférence en sociologie à l'université de Strasbourg. Avec elle, nous avons essayé de comprendre comment il est nécessaire d'étudier les discriminations pour lutter contre.

Hanane Karimi est spécialiste des questions de discriminations, et elle a pu nous parler de ses travaux de recherche, en particulier de l'approche intersectionnelle de son travail, c'est à dire la position spécifique d'être à l'intersection de plusieurs discriminations (être une femme noire musulmane par exemple, c'est subir à la fois le sexisme, le racisme et l'islamophobie).

Le reste du programme de « la semaine de la tolérance » devrait être – en partie - reporté au premier trimestre 2021. On croise les doigts !

E.S.

COVID 19 : le Planning 69 s'active malgré les contraintes.

Comme pour beaucoup d'autres lieux, la crise sanitaire en cours impacte notre activité et complique notre dynamique collective. Nous tâchons de nous adapter au mieux afin de préserver l'accueil du public et la vitalité associative.

L'activité d'écoute et d'information a pu être maintenue au mois de novembre, et elle va perdurer encore quelques semaines uniquement sur rendez-vous, pour l'instant trois collègues sont à l'accueil chaque jour, une quatrième en télétravail gère les demandes par mails.

Les consultations médicales sur rendez-vous sont maintenues, des téléconsultations proposées lorsque c'est possible.

L'équipe support est principalement en télétravail, et vient 2 rue Lakanal à tour de rôle pour éviter qu'il y ait trop de monde dans les locaux.

Nous sommes toutes devenues des « pros » des réunions en visio, à deux, quatre, huit ou plus de vingt. Entre salariées, entre militantes ou avec des partenaires. Tour de parole, partage d'écran, des pros quoi... mais il faut anticiper et penser à réserver son horaire, en journée ou en soirée.

Cela semble amusant mais ce n'est pas si facile, le contact et l'échange directs nous manquent vraiment. Si la situation se maintient des réunions en petit comité vont pouvoir reprendre mais avec gestes barrières et jauge réduite pour sans doute encore plusieurs semaines !

Notre activité à l'extérieur a été elle aussi fortement impactée par le reconfinement de cet automne, nous espérons qu'elle puisse reprendre peu à peu au premier trimestre 2021 en s'adaptant aux structures et aux publics concernés.

La vie militante est elle aussi forcément entravée par ce contexte mais reste dynamique, nous sommes toujours présentes dans les mobilisations collectives de rue qui ont été nombreuses en novembre et décembre. Les réunions en visio sont aussi de mise pour poursuivre l'organisation des initiatives, et de nombreux projets sont en perspectives pour 2021.

En février, mars nous devrions lancer un nouveau groupe de travail sur la participation des usagères à la vie du Planning, comme il a été annoncé dans notre plan stratégique

Et le Centre de documentation ?

Lui aussi est pénalisé par le confinement, désormais il est à nouveau ouvert au public sur rendez-vous, avec respect des gestes barrières (masque et gel), et les jours de présence au centre de la documentaliste (lundi et parfois jeudi).

Le télétravail a permis de poursuivre la saisie des notices dans le catalogue en ligne accessible sur le portail web : <https://69-planningfamilial.kentikaas.com>

1500 ouvrages sont référencés, on y trouve des éditions des années 70 parfois épuisées aujourd'hui comme des ouvrages tout récemment édités. 450 revues, 60 brochures, 250 articles, des affiches, des outils pédagogiques... etc. ce sont au total près de 2500 références qui sont déjà en ligne

Si vous êtes adhérent.e.s au Planning 69, pour avoir accès à toutes les fonctionnalités du site il faut vous inscrire auprès de la documentaliste mp.joannin@planningfamilial69.fr qui vous transmettra vos codes d'accès. N'hésitez pas à faire connaître autour de vous ce lieu ressources !

MP.J

Une AG masquée mais déconfinée.

Notre AG annuelle a pu se tenir comme prévu le mardi 22 septembre 2020 à 18h30 au Palais du Travail à Villeurbanne. Gestes barrières, distanciation sociale, masque, les consignes ont été respectées ! Et les techniques d'animation se sont adaptées :

Le rapport d'activités fut présenté avec un « diaporaquizz » interactif ! 14 questions à choix multiples, chacun.e pouvant faire son choix et voter avec des bulletins de couleur, les réponses étaient affinées par celles qui étaient investies dans le champ concerné.



Rapports moral et financier ont été approuvés et deux nouvelles élues Léa et Mélanie sont venues renforcer le CA, merci à elles. Après une première année de « stage » elles pourront confirmer leur engagement en 2021.

Nous avons fini en chansons en redécouvrant avec plaisir le clip réalisé par le groupe Super féministes pour défendre les financements de l'éducation à la sexualité et à la vie affective, occasion d'apercevoir la façade de notre local provisoire Cours Lafayette, qui nous a hébergées en 2019 le temps des travaux réalisés au Tonkin

MP.J

La minute « blabla... » avec Chloé

L'été dernier, Chloé a passé l'été avec l'équipe au Planning, en remplacement sur le poste de chargée du développement associatif.

Et aujourd'hui, je viens recueillir ses impressions !

Coucou Chloé, peux-tu te présenter aux super lecteurs.rices du Bulletin ?!

Oui ! Alors, je pourrais dire que je suis passionnée par l'éducation, la pédagogie : questionner ce que c'est qu'apprendre, ce qui est considéré comme important à apprendre en termes de valeurs, de contenus, d'autonomie. J'ai fait mon parcours étudiant à Sciences Po, (et aussi pendant un temps j'ai été prof de gym !). J'ai fait mon service civique dans l'association La Maison de l'Apprendre, et travaillé dans l'association d'éducation populaire Lyon à Double Sens et là ...révélation ! En binôme on animait des séances auprès de collégien-ne-s et lycéen-ne-s sur l'égalité, les discriminations, les dynamiques de groupe, etc...

Et comment es-tu arrivée au Planning ?

D'abord en rejoignant les Super Féministes, c'était l'entrée la plus accessible je trouve. Puis je suis venue à des temps d'ouverture au public pour voir, rencontrer l'équipe du Planning, et lors de l'AG, quand elle s'est faite dans les locaux temporaires.

A côté de ça, j'étais engagée à Filactions, et aux Femmes Battantes, et ponctuellement j'avais donné des coups de main au Refuge. Et la fin de mon contrat à Lyon à Double Sens a coïncidé avec le remplacement de Fanny, et donc me voilà !

C'était particulier cette période, c'était pendant l'été, ça faisait suite à la levée des mesures de confinement. Ça a ressemblé à quoi le contexte de prise de ce poste pour toi ?

Ça s'est organisé tout en douceur ! Il y a eu 1 semaine de passation avec Fanny, et un programme pour 3 mois bien défini autour de missions variées : comme l'organisation de l'AG, faire le lien avec et rencontrer les nouveaux.elles élu.e.s , suivre les projets en cours, ... Le temps du CD fin juin où la plupart des collègues était là m'a permis de rencontrer tout le monde d'un coup et c'était vraiment chouette ! Puis pendant l'été, l'organisation de l'équipe administrative a fait qu'il y avait toujours quelqu'une avec moi. Puis, c'était le moment où on n'était pas confinées, donc j'ai quand même eu la chance de pouvoir travailler sur place. Même si c'était en petit comité, il y avait une activité qui continuait.

4/ Est-ce que tu pourrais dire comment tu as perçu le poste en 3 mots ?

Je dirais stimulant, très polyvalent et ... charnière !

C'est un peu la « centrale-de-distribution », il faut s'assurer que l'information circule dans tous les sens, vérifier qu'on n'a pas oublié un projet sur le bord de la route, avec le souci de se demander « est-ce que tout se déroule bien ? ». J'ai parfois eu l'impression d'être un peu « l'agenda de la maison » !

Est-ce qu'il y a quelque chose qui t'a surprise ?

Je ne me rendais pas compte du fonctionnement, et surtout de la polyvalence des postes, et des responsabilités partagées : le fait de croiser des missions aussi variées et entrecroisées les unes aux autres. S'il y a une salariée qui n'est pas là, les autres connaissent son rôle et ses spécificités, et se mobilisent pour prendre le relais. Aussi j'ai été impressionnée par la quantité de projets menés à l'extérieur comme à l'intérieur.

Et aujourd'hui c'est quoi ton actu ?

En ce moment je travaille au CIDFF pour faire de l'animation, et des formations professionnelles, sur l'égalité de genre et de prévention des violences. Là avec le contexte lié au covid, je fais plus un travail de fond sur la réforme de la formation et sur la formalisation d'outils, avec la perspective quand même de faire des animations bientôt.

Pour finir cette interview, est-ce que tu aurais une pépite, une lecture, ou un quelque chose que tu aimerais partager ?

Ça va être un livre de Bell Hooks, qui parle de pédagogie féministe et critique : **“Apprendre à transgresser : l'éducation comme pratique de la liberté”**. Je suis au tout début, et juste le titre ça me parle ! On en revient à la pédagogie, depuis une perspective intersectionnelle, voilà et ça pose notamment la question du rapport à l'autonomie et à la liberté dans l'éducation.

Au nom de toute l'équipe encore merci d'avoir partagé cet été avec nous et merci d'avoir bien voulu le jeu de l'interview, exercice pas toujours facile !

MERCI!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! Chloé !

M.AU

IVG en France : un droit renforcé ?

A l'issue d'une journée de discussions bien souvent houleuses, l'Assemblée nationale a adopté le jeudi 8 octobre 2020, en première lecture, la proposition de loi³ du groupe Ecologie Démocratie Solidarité visant à renforcer le droit à l'avortement, Albane Gaillot députée du Val de Marne en était la rapporteure.

Cette loi apporte trois changements significatifs

- L'allongement du délai légal de deux semaines (douze à quatorze semaines de grossesse)
- La suppression de la double clause de conscience des médecins.
- La possibilité pour les sages-femmes de pratiquer des IVG chirurgicales jusqu'à dix semaines.

Le gouvernement, sans être en désaccord « sur le fond » comme l'a indiqué Olivier Véran s'est montré très frileux, demandant un avis du Comité Consultatif National d'Éthique sur l'extension des délais.

Pour une fois les députés de la majorité se sont émancipés de la tutelle gouvernementale, plusieurs orateurs et oratrices défendant cette proposition de loi avec force. Comme Marie-Pierre Rixain, présidente LRM de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à l'Assemblée Nationale qui a affirmé : « Aujourd'hui, l'IVG n'est plus une question éthique, mais une question relevant des droits des femmes ! Il s'agit de faire en sorte que ce droit ne soit plus seulement un droit totémique, mais un droit réel, qui se concrétise dans la vie des femmes ».

Pour être validé, il faut bien sûr que ce texte soit inscrit à l'agenda du Sénat (c'est prévu le 20 janvier prochain) avant une deuxième lecture à l'Assemblée Nationale.

Vendredi 11 décembre, le Comité Consultatif National d'Éthique⁴ a donné son feu vert « le CCNE considère qu'il n'y a pas d'objection éthique à allonger le délai d'accès à l'IVG de deux semaines, passant ainsi de 12 à 14 semaines de grossesse » « Il n'existe que peu, voire pas de différence de risque pour la femme avortant entre 12 et 14 semaines de grossesse » a fait valoir l'institution dans son avis.

« Le CCNE rappelle que l'IVG est un acte médical singulier qui justifie le maintien de la clause de conscience spécifique ».

« Le CCNE insiste sur l'importance des mesures de protection des femmes et de prévention des grossesses non désirées que sont l'information de tous, hommes et femmes, sur les méthodes contraceptives, le risque de grossesse non désirée et ses conséquences. L'éducation affective, à la santé sexuelle et reproductive pour les filles et les garçons dès la préadolescence, doit être renforcée »

Le CCNE prend ainsi le contre-pied de l'Académie nationale de médecine qui s'était dit opposée à une mesure risquant selon elle d'augmenter le recours à des « manœuvres chirurgicales » potentiellement « dangereuses pour les femmes ».

Nous attendons la confirmation de cette loi en début 2021, afin que les femmes françaises trouvent toujours plus de réponses selon leur choix sur le territoire français.

MP.J

³ <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/ta/ta0488.pdf>

⁴ https://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/communique_de_presse_ivg_site.pdf

IVG instrumentale : les sages-femmes aussi ?

L'ANSFO défend l'extension de la pratique instrumentale, de l'IVG par les sages-femmes, sans restriction.

L'Association Nationale des Sages-Femmes Orthogénistes a publié le 22 novembre dernier un communiqué pour expliquer sa position. En voici la teneur :

« La profession de sage-femme se définit comme « une profession médicale à compétences spécifiques. »

Cette limitation professionnelle « autonome », est circonscrite par les notions de physiologie et de pathologie. Cette « autonomie » s'étend à la physiologie obstétricale et gynécologique tout en incluant le diagnostic de pathologie.

La question est donc : l'IVG est-elle un acte physiologique ou pathologique ?

Les rapports de la médecine mais aussi de la société, aux mécanismes « d'expulsion » du contenu utérin, sont essentiels pour répondre à cette question.

On peut dire que quel que soit le terme de la grossesse, (de la conception à 41 SA⁵), il s'agit du même processus d'ouverture progressif du col de l'utérus consécutif aux contractions utérines. Toutefois deux éléments vont modifier la perception que nous avons de ce mécanisme : Le désir de la femme et la viabilité fœtale.

- Pour exemple les « chagrins » qui accompagnent les « fausses couches » sont majorés par l'importance du désir d'enfant mais aussi par l'investissement progressif dans le temps, des grossesses.
- La viabilité fœtale : entre 22 SA et 36 SA le déclenchement du travail spontané dans cette fourchette de termes est appelé « menace d'accouchement prématuré ». Plus le curseur se situe tôt dans la grossesse plus la pathologie qu'est la prématurité est grave. Pourtant si tous, (parents et professionnels de santé) s'accordent sur la cette notion de gravité de la prématurité, ce sont bien les sages-femmes qui prennent en charge l'ensemble du processus voie basse qu'est la naissance d'un enfant prématuré.

Ces exemples n'ont pas tant pour but de montrer qu'une subjectivité rend poreuse ces notions de physiologie et de pathologie, mais que la finalité est toujours la même : maintenir dans le silence les compétences effectives des sages-femmes.

Ce qui fait obstacle à l'entrée des sages-femmes n'est donc pas l'IVG (elles sont d'ailleurs tout à fait présentes et reconnues dans leur pratique de l'IVG médicamenteuse jusqu'à 14 SA) ; mais la pratique instrumentale elle-même.

Les trois objections ordinaires soulevées sont :

- Leur formation initiale,
- Leur pratique instrumentale
- L'aspect chirurgical de l'acte.

⁵ SA : semaine d'aménorrhée = semaine depuis les dernières règles

Si l'on compare le nombre d'heures théoriques d'enseignement dans leurs formations initiales respectives (contraception et IVG), les sages-femmes ont 20 heures de cours magistraux contre 2 à 4 pour les médecins. Quant à la formation clinique pratiquement l'ensemble des stages des étudiantes sages-femmes concerne la sphère pelvienne, contre une pratique généraliste pour les étudiants médecins, donc forcément plus diluée.

Quant aux « actes chirurgicaux », seuls les spécialistes en ont la légitimité. Les praticiens de médecine générale ne sont pas formés, par exemple, à pratiquer une césarienne. L'IVG instrumentale étant considérée, pour eux, comme une pratique instrumentale par voie basse donc « non chirurgicale ».

- Les instruments utilisés quotidiennement par les deux professions en gynécologie-obstétrique sont : pince Museux, pince à griffe, pince de Pozzi, pince Kocher (avec ou sans griffe), pince Péan, pince à hémostase, pince à disséquer (avec ou sans griffe), porte aiguille, ciseaux, spéculum, hystéromètre... Seules les sondes de dilatation et les canules d'aspiration sont, à ce jour exclusivement utilisées par les médecins.

La dernière objection concerne le geste endo-utérin. Les obstétriciens insinuent que les sages-femmes n'en n'ont pas la pratique. C'est, de fait un déni de compétences. En effet, les sages-femmes ont une grande habitude du geste endo-utérin gravide avec la délivrance artificielle et la révision utérine. Quant à leur pratique sur utérus non gravide, la pose des DIU et l'hystérométrie qui la précède font partie des gestes usuels dans la pratique gynécologique des sages-femmes.

Enfin concernant l'offre de soins, force est de constater le non-remplacement des postes laissés par le départ de la génération des médecins engagés dans l'avortement. L'IVG médicamenteuse a été la réponse donnée à cette situation de pénurie en personnel, modifiant de fait l'objectivité en matière de choix de la méthode pour les femmes.

Interdire la pratique de l'IVG instrumentale aux sages-femmes est sans raison technique et a des conséquences péjoratives pour les femmes en matière de possibilités de choix entre IVG instrumentale et IVG médicamenteuse.

Il est utile de rappeler ici que, concernant l'interruption médicale de grossesse (IMG) et les morts fœtales in utéro (MFIU) (à tous les termes de la grossesse), les heures d'accompagnement des femmes et les gestes techniques qui les accompagnent sont pratiquement exclusivement assumés par les sages-femmes. Pourtant celles-ci restent peu conviées, (malgré le nouveau texte de loi de bio éthique) dans les commissions collégiales à l'initiative de la décision d'IMG !

Il s'agit donc bien d'un débat sociétal et non technique qui implique forcément un engagement égalitaire des sages-femmes et des médecins. C'est donc avec les médecins que les sages-femmes doivent assumer l'acte de l'IVG, quel que soit le mode et quel que soit le terme. »

ANSFO, 22 novembre 2020

Les Polonais.es et les Argentin.e.s dans la rue pour le droit à l'avortement

Par décision du Tribunal Constitutionnel prononcée le 22 octobre 2020, les possibilités d'avorter ont encore été réduites en Pologne, alors que le pays avait déjà une des législations les plus restrictives d'Europe. Il n'est désormais plus possible d'avoir recours à une IVG en cas de malformation du fœtus. Cette mesure signe une quasi interdiction de l'avortement légal en Pologne, ce motif d'avortement constituant la quasi-totalité des IVG légales : c'est 98 % des 1 100 avortements légaux recensés dans le pays en 2019. Les avortements ne sont légaux que lorsque la grossesse est conséquente à un viol, incestueux ou non, et lorsqu'elle représente un danger pour la personne qui la porte.

On peut craindre de cette nouvelle restriction des implications sociales, psychologiques et sanitaires graves. Les personnes enceintes n'ont plus que trois solutions : mener à terme une grossesse traumatisante parce que non voulue, faire pratiquer un avortement coûteux à l'étranger, ou avoir recours à un avortement illégal, également coûteux et surtout dangereux pour les personnes concernées, du fait des risques pour leur santé et des éventuelles poursuites judiciaires.

Un très vaste mouvement de protestation s'est mis en place suite à cette nouvelle mesure restrictive pour les droits des femmes. Des manifestations massives ont débuté dès le 22 octobre réunissant jusqu'à 100 000 manifestant.e.s dans les rues de Varsovie, et ont été reprises chaque semaine depuis. C'est « La Grève des Femmes », la plus grande organisation de lutte pour les droits des femmes de Pologne qui mène ce mouvement populaire. En Octobre une action de solidarité était programmée à Lyon, avec le soutien du PF 69 et à l'initiative de Polonais.es expatrié.es. Il a été annulé du fait des conditions sanitaires. De nouvelles manifestations ont eu lieu à Varsovie le 13 décembre pour le droit à l'IVG et pour réclamer le départ du parti conservateur Droit et Justice actuellement au gouvernement. En 2016 déjà, il avait fait face à une vaste campagne de protestation, avec la grève des femmes et le très populaire et symbolique Lundi Noir. Ces protestations avaient conduit à l'abandon de la réforme de la loi sur l'avortement. Le poids accordé à l'Église catholique dans les prises de décisions politiques a cependant fait qu'en 2020 cette loi soit votée.

La Grève des femmes polonaises suivait de près le mouvement argentin Ni Una Menos débuté en 2015, un mouvement lui aussi massif et sans précédent. Celui-ci aura peut-être une issue plus favorable. En cette fin d'année 2020 un projet de loi autorisant l'avortement jusqu'à la 14^e semaine de grossesse a été présenté par l'exécutif. Le nouveau président Alberto Fernández à l'origine de cette proposition avait fait du droit à l'IVG un argument de sa campagne. En 2020 les manifestations ont été moins nombreuses qu'en 2018 du fait de la crise sanitaire. Des campagnes d'affichage et les réseaux sociaux ont servi de relais et de lieux de protestation. L'ampleur de la pandémie a un temps laissé planer la menace d'un report du projet de loi.

Le vendredi 11 décembre cette loi a cependant été votée favorablement par les député.e.s suite à un débat de près de 20 heures, soutenue par 131 députés, 117 contre et six abstentions. Ce vote a été marqué par le très remarqué discours de la députée Gabriela Cerruti en faveur de l'IVG. C'est une première victoire, qui ne veut pas encore dire adoption de la loi. Elle doit en effet encore passer devant le Sénat où les oppositions à sa validation sont nombreuses. L'organisation Economia Feminista estime que 35 sénateurs sont susceptibles d'un vote favorable, 33 contre. Ce vote aura lieu en début d'année prochaine. En 2018, les sénateurs ont bloqué le précédent projet de loi, tout juste approuvé par les députés. Un espoir demeure : c'est Cristina Kirshner vice-présidente du pays depuis 2019 et ouvertement pro-IVG, qui devra trancher en cas d'égalité des voix au Sénat.

M.P.

Prostitution : confinement + répression = précarité et mise en danger.

Une crise sociale énorme se profile suite aux impacts de la crise sanitaire. Certaines catégories sont déjà touchées, et notamment toutes les personnes précaires (intérimaires, CDD, chômeur.euse.s...) et encore plus celles vivant du secteur informel qui ne disposent d'aucun filet de protection.

Pour les personnes vivant de la prostitution/travailleur.euse.s du sexe - selon la dénomination choisie par les personnes concernées, l'impossibilité de travailler, sinon au prix de très grands risques pour sa santé, se conjugue aux mesures administratives et légales : éloignement vers la périphérie des villes, pénalisation des clients...

Dès le 1^{er} confinement, des caisses de solidarité ont été créées, portées par des associations de santé communautaire ou des militant-e-s. Nous remettons en fin de post quelques liens vers ces caisses.

Sur la question de la mise en danger des personnes par les arrêtés anti-prostitution, plusieurs associations viennent d'envoyer une demande de rencontre au maire de Lyon. Cette initiative est portée par Cabiria, le Strass AuRA, Médecins du monde Lyon et Frisse et AIDES Lyon. Le Planning Familial 69 et MeToo ont apporté leur soutien à cette démarche.

Voici le courrier qui a été envoyé :

Monsieur le Maire,

Nos associations souhaitent attirer votre attention sur la situation dramatique des travailleuses et travailleurs du sexe à Lyon, conséquences de nombreuses mesures répressives qui les fragilisent, d'autant plus en cette période de crise sanitaire qui exacerbe toutes les vulnérabilités.

En effet, Lyon est l'une des trois villes où les politiques de contrôle et de répression du travail sexuel en rue sont les plus répressives en France, aux côtés de Paris et de Toulouse. Entre 2002 et 2014, sous la main de fer de Gérard Collomb, la ville a adopté huit arrêtés municipaux anti-prostitution et/ou anti-stationnement des camionnettes visant les prostituées.

Considérant les prostituées comme une nuisance avant d'être des êtres humains exerçant une activité par ailleurs légale, ces arrêtés visent à les repousser vers la périphérie, à l'abri du regard des riverains, et donc à rendre leur existence impossible et dangereuse. En conjonction avec la mesure de pénalisation des clients mise en place en 2016 via la Loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, les arrêtés ont pour conséquence d'isoler ces femmes de sorte qu'elles soient plus vulnérables aux agressions, viols, braquages, vols et tentatives de meurtres. Nous observons d'ailleurs dans notre ville une hausse marquée des violences graves ces dernières années, et en particulier ces derniers mois.

Ces arrêtés ajoutent à la stigmatisation déjà fortement vécue par les prostituées et compliquent par ailleurs leurs relations avec les services de police. Nous constatons que la police se déplace très peu lorsque des incidents avec violence lui sont signalés, mais aussi que les prostituées sont victimes

d'intimidations mensongères, notamment par les policiers municipaux : menaces de garde à vue pour racolage, prétendre que la prostitution est interdite, etc.

À plusieurs reprises, des opérations de polices répétées sur certains lieux ont entravé le travail des associations de santé communautaires et de terrain, priorisant l'approche par le prisme de « l'ordre public » au détriment de la santé publique.

Le Conseil Fédéral d'Europe Ecologie - les Verts a pris position à plusieurs reprises contre toute forme de pénalisation des prostituées, notamment par la motion « Prostitution : contre une loi démagogique et dangereuse, lutter contre les violences que les prostitué.e.s subissent en renforçant le droit des personnes. », adoptée en 2014. On peut y lire que :

Le Conseil Fédéral d'Europe Ecologie - les Verts décide de : [...]

- *S'opposer à la pénalisation des client.e.s et au maintien des arrêtés municipaux pénalisant la présence de prostitué.e.s sur la voie publique.*

Cette motion réaffirmait celle adoptée en 2003 qui explicitait encore plus clairement les conséquences des mesures prohibitionnistes municipales.

- *S'opposer à toute forme de répression des personnes prostitué.e.s et réclamer d'urgence : [...]*
 - *L'abrogation des arrêtés municipaux prohibant la prostitution en centre-ville, ainsi que de toutes les mesures de répression qui rejettent les prostitué.e.s dans la clandestinité, les mettant un peu plus sous le coup de la violence. [...]*
 - *De prévenir et répondre de manière adéquate aux situations que vivent les personnes prostituées par des démarches solidaires et "durables" : [...]*

- *•Localement : afin d'apaiser les tensions, de créer un climat de dialogue et d'éviter les plaintes et poursuites : inviter les élus à favoriser et à prendre toute initiative de concertation entre riverains, associations communautaires - intégrant des personnes prostituées-et de terrain, pouvoirs publics et représentants des citoyens et habitants (élus, conseils de quartier, etc.)*

Compte tenu des positions portées par votre parti politique et de la situation dramatique des personnes prostituées sur le territoire de la ville, nous espérons pouvoir discuter plus en détails avec vous de cette situation, et des solutions à y apporter, veuillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les caisses de solidarité :

Le STRASS a publié un récap spécial confinement avec en bas de page les différentes asso hexagonales :

<https://strass-syndicat.org/guide-covid19-confinement-travail-sexuel/>

Et notamment, la caisse portée par Cabiria (Lyon) :

<https://www.helloasso.com/associations/association-cabiria/formulaires/>

Les SuperFéministes

Échanger des nudes⁶, à l'intersection des rapports de pouvoir

Présentation de résultats de mémoire par Lucia, étudiante en 2^{ème} année de master Etudes sur le Genre (EGALES) à Lyon 2 et stagiaire au Planning Familial 69.

Quels rôles jouent les nudes dans les relations sexo-affectives des jeunes ? Comment intervient le genre dans ces échanges ? Qu'est-ce que le couple fait aux nudes ? Par la réalisation de 15 entretiens avec des jeunes étudiant.e.s⁷ ainsi qu'une influenceuse du sexe⁸, j'ai tenté de répondre à ces questions dans mon mémoire, en revenant sur leurs parcours de nudeur et de nudeuse, de leur entrée dans la pratique à aujourd'hui.

Premières fois et dynamique des échanges de nudes

A l'image de la conception exploratoire et récréative de la sexualité de la jeunesse, leur entrée dans la pratique d'envoi de nudes s'est faite avec des partenaires divers (ami.e.s, rencontres en ligne, petit.e.s ami.e.s) mais reste majoritairement un « truc de couple » sur le long terme, relatif au fait que cette relation est encore perçue comme un idéal de vie. Cependant, si les enquêtés masculins ont plutôt débuté la pratique dans une optique d'exploration de leur sexualité, les jeunes femmes sont nombreuses à avoir ressenti une forme de contrainte, liée à une sexualisation précoce ou pour répondre à l'injonction à vivre une sexualité conjugale. Ces échanges sont aussi régis par une exigence de réciprocité pour permettre leur continuité. Cette modalité peut être conçue comme un piège car elle rend le refus plus difficile, notamment si la relation est déjà établie, et intervient parfois comme un outil de négociation d'accès au corps des femmes. Les échanges sont aussi plus souvent initiés par les hommes, sauf dans le contexte conjugal, qui peut être compris par le fait que la charge de désirabilité repose majoritairement sur les femmes.

Se prendre en photo nu, une expérience genrée

Dans leurs récits, les jeunes femmes préfèrent les scénarios qui entourent la pratique et qui font appel à l'imaginaire, tandis que les jeunes hommes relatent un attachement aux images sexuellement explicites. Ces conceptions sont en adéquation avec leur support masturbatoire : ces derniers consomment majoritairement de la pornographie tandis que les jeunes femmes affirment une forme de répulsion à l'égard de ces contenus et optent parfois pour des chroniques érotiques.

La façon dont les enquêté.e.s érotisent leur corps diffère aussi selon le genre. Les jeunes hommes produisent majoritairement des contenus mettant en scène leur pénis en érection, montrant ainsi que leurs autres parties du corps sont socialement impensées comme potentiellement érotiques. Ces productions reposent aussi sur le fait que la sexualité masculine tire sa force du script hétérosexuel

⁶ Un nude est une photo de soi-même qu'on prend avec son smartphone, en étant nu ou partiellement dénudé.

⁷ Entretiens réalisés avec 4 jeunes hommes et 10 jeunes femmes cisgenres, entre 18 et 20 ans.

⁸ Il s'agit du terme qu'elle utilise pour s'autodéterminer, son travail consiste en la vente de ses nudes sur une plateforme en ligne.

qui se focalise sur la pénétration, et érige donc leur pénis comme symbole de leur virilité. Cependant, cela apparaît en décalage avec ce qui plaît aux jeunes femmes, qui préfèrent recevoir des contenus plus suggestifs que sexuellement explicites. C'est d'ailleurs ce qu'elles préfèrent mettre en scène : leurs nues font appel à la technique afin de leur permettre « d'être nues sans être nues » en jouant sur le voilé/dévoilé. Ces productions permettent de s'éloigner de la pornstar et de se rapprocher de l'artiste, et donc de la figure de la fille respectable. En effet, les jeunes femmes préfèrent garder leurs sous-vêtements car les enlever impliquerait une forme de disponibilité sexuelle qui peut leur porter préjudice socialement. Lorsqu'elles montrent leur sexe, il s'agit surtout d'une réponse aux sollicitations des hommes lorsqu'elles sont plus jeunes. Ainsi, le fait d'apprendre à se mettre en scène nu semble être un apprentissage féminin du fait que leur corps est socialement pensé comme source de désir, contrairement à celui des hommes.

Ce que permet l'écran

Finalement, la pratique des nues apparaît tout de même comme pouvant participer à l'autonomie des personnes par trois fonctions, de par sa virtualité et son inscription dans des relations privées.

- D'abord comme miroir, surtout en début de la pratique, afin d'évaluer son soi sexuel au regard des normes corporelles tout en ayant la possibilité de contrôler ce qui est montré et d'apprendre à aimer ses « singularités » ;

- Parfois comme bouclier en utilisant l'écran comme barrière physique entre soi et les autres, après l'expérience de violences sexuelles ou afin de les prévenir, en abordant en amont les questions de désir, plaisir et consentement. Certain.e.s l'utilisent aussi pour se réapproprier leurs corps et sexualité à leur rythme ;

- Enfin, comme porte dérobée, en pouvant aller à la rencontre de personnes ou communautés sexuelles auxquelles iels n'ont pas accès dans leur vie hors ligne, ou pour éviter une stigmatisation de leur sexualité qui pourrait être considérée comme déviante. Dans le cas de l'influenceuse du sexe, cette pratique lui permet d'obtenir des gains financiers tout en préservant son anonymat. Cependant, cela lui exige de répondre aux normes corporelles inscrites dans les désirs de ses clients, limitant la marge de manœuvre de ses contenus sexuels numériques.

Les corps publics des femmes

Subir la divulgation de ses nues est surtout une expérience féminine et ces dernières conscientisent généralement ce risque. Cela se traduit par le fait qu'elles mettent en place des stratégies d'anonymisation plus ou moins poussées allant de ne pas montrer son visage à celui de protéger son environnement familial. La montée en âge est corrélée avec une meilleure gestion de leur anonymat qu'elles ont parfois dû apprendre à mettre en place suite à récits d'expériences ou des témoignages de divulgations. A l'inverse, le contexte conjugal diminue la vigilance car il véhicule un sentiment de protection et est lié au principe d'exclusivité. Dans tous les cas, la responsabilité de la divulgation revient à la victime et l'agresseur.euse est souvent oublié.e : d'une part parce qu'elle est la créatrice des contenus et d'autre part parce qu'elle n'a pas su éviter leur diffusion. Si les jeunes hommes peuvent aussi vivre de la divulgation, les sanctions sociales sont plus lourdes pour les jeunes femmes : les expériences de violences durent plus longtemps dans le temps et le stigmate collectif

de la pute socialement associé aux femmes les isolent et leur fait perdre le soutien de leurs proches. Leur sexualité devenue publique est perçue comme une forme de disponibilité sexuelle qui peut se traduire par des sollicitations d'autres jeunes hommes pour avoir des contenus ou des rapports sexuels. Certaines des enquêtées ont dû mettre en place un processus de dé-stigmatisation aux yeux des autres, en se montrant « asexuelle », mais aussi à leurs yeux en tachant de se détacher de ce sentiment de culpabilité lié à la divulgation.

La menace de divulgation est aussi parfois utilisée pour exercer du chantage par les agresseur/euses afin d'obtenir ce qu'ils souhaitent : dans mon enquête, ces derniers avaient trait à la sexualité dans le cas des jeunes femmes rencontrées, et une recherche d'argent dans le cas d'un enquêté. De plus, les photos des corps des femmes peuvent circuler dans les groupes de pairs masculins et interviennent comme preuve de leur virilité et de leur pouvoir par l'appropriation matérielle de ces corps. Ainsi, la divulgation existe sous de multiples formes et dans de nombreux contextes sociaux et est peu souvent conçue comme une violence. Le couple comme statut relationnel privilégié ne protège pas toujours de la divulgation, même s'il peut servir de garde-fou. Malheureusement, peu de mes enquêté.e.s relatent une intervention des autorités compétentes pour sanctionner ces violences et les jeunes se retrouvent souvent livré-es à elleux-même.

Les nudes et le couple

Les nudes au sein des couples ont des fonctions diverses qui peuvent coexister ensemble :

- Pour sceller la relation d'amour : elles n'ont ici pas de fonction sexuelle de prime abord mais interviennent comme cadeau afin de réaffirmer le lien qui unit les deux personnes et de se prouver leur confiance ;
- Pour supplanter à la sexualité hors ligne dans les relations à distance et ainsi répondre à l'injonction d'avoir une sexualité conjugale, très forte dans la période de la jeunesse. Les nudes permettent aussi de garder le contrôle sur le couple mis à l'épreuve par la distance en continuant à susciter le désir.
- Au service de la complicité du couple lorsque ces derniers vivent sous le même toit, en guise de jeu pour introduire la sexualité hors ligne. Dans ces cas-là, les nudes communiquent explicitement la disponibilité sexuelle de la personne émettrice.

Cependant ce contexte relationnel peut aussi obscurcir le consentement et mettre en danger les partenaires. Les exigences d'authenticité et de confiance en l'autre sur lesquelles se basent la relation peuvent diminuer l'anonymat et donc rendre matérielles des preuves de sa sexualité, exploitables par l'autre. L'injonction à la sexualité dans le couple rend aussi difficile le refus d'échanger des nudes, accentué par le fait que la charge de désirabilité repose majoritairement sur les femmes au sein des couples hétérosexuels.

Cette recherche, qui repose principalement sur des expériences hétérosexuelles, serait pertinente à poursuivre dans le cadre des relations homosexuelles afin d'étudier comment les normes de genre, de sexualité et de conjugalité interviennent dans leurs productions de nudes et régulent les échanges.

Féministes tant qu'il le faudra ! Les 50 ans du MLF

Le 26 Août 1970, une dizaine de femmes se rendent sous l'Arc de triomphe où se trouve la tombe du soldat inconnu. Elles portent des banderoles : « Il y a plus inconnu que le soldat : sa femme » et « un homme sur deux est une femme ». Cet évènement est considéré comme « l'acte de naissance » du MLF.

1970-2020 : 50 ans de luttes, d'énergie dépensée pour défendre les droits des femmes. Un collectif s'est créé à Lyon pour réfléchir à l'organisation d'évènements autour de cette "naissance". Malheureusement la crise sanitaire nous a obligées à repousser la plupart des actions prévues. Pourtant, le 02 octobre 2020, a pu avoir lieu au Centre culturel de Villeurbanne une conférence autour de l'ouvrage écrit par Bibia Pavard, Florence Rochefort et Michelle Zancarini-Fournel « Ne nous libérez pas, on s'en charge ». Cette conférence devait inaugurer de nombreux autres évènements...repoussés en 2021.

Des réunions ont déjà eu lieu pour déterminer les grands thèmes autour desquels organiser cette « célébration » qui ne se veut pas seulement évocation du passé mais devra faire le lien avec les luttes actuelles. Les « supports » sur les quels s'organiseront ces évènements pourront être des interventions de syndicalistes, des témoignages (aides soignantes, auxiliaires de vie, femmes de ménage...), le tout en lien avec le domaine de la culture à travers des pièces de théâtre, des expositions..

Il est important que ces évènements puissent se dérouler et nous vous donnons rendez-vous tout au long de l'année 2021.

Ne nous libérez pas, on s'en charge : ***Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours***

Bibia Pavard, Florence Rochefort, Michelle Zancarini-Fournel

Cet ouvrage de 485 pages qui "entend fournir quelques clés indispensables afin de penser les féminismes d'hier et d'aujourd'hui" est impossible à résumer en quelques lignes... Simplement, une petite présentation d'un passage du début de l'ouvrage « De la cause des Noirs à la cause des femmes » (pages 14 à 17). Pour les autrices, concernant les notions de liberté et d'égalité dans la seconde moitié du XVIIIème siècle, « la situation des femmes et des esclaves apparaît semblable ». Une femme est « la propriété de son mari » de même qu'un « nègre » est la propriété d'un colon. L'écrivain Choderlos de Laclos décrit en 1787 les femmes esclaves des hommes, comparées aux esclaves des colonies. Olympe de Gouges (1748-1793) « unit la cause des Noirs à la cause des femmes ». Une pièce de théâtre « l'esclavage des Noirs » et « La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » sont deux exemples de son intérêt pour les Noirs et les femmes.

Il est intéressant à notre époque où l'on parle d'intersectionnalité des luttes, d'afroféminisme de voir que ce lien entre féminisme et esclavagisme a été évoqué dès le XVIIIème siècle.

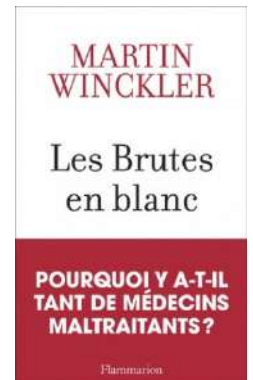


C.R.

« Les Brutes en blanc »

La maltraitance médicale en France, de Martin Winckler

C'est un essai de 373 pages sorti en 2016, écrit par un ancien médecin généraliste, qui a exercé en France de 1981 à 2008. Martin Winckler est également l'auteur de plusieurs romans parmi lesquels « Le chœur des femmes » roman de formation, celle d'un jeune médecin par des femmes dans une unité de médecine dédiée à la médecine des femmes. M.W. tient par ailleurs un blog (<http://www.martinwinckler.com/>) ouvert en 2003 sur lequel il a reçu plus de 10000 messages, de femmes pour beaucoup, apportant leur témoignage sur ce qu'elles ont vécu dans leur parcours de soin. Ces témoignages ont abondamment alimenté cet ouvrage. L'auteur est également très actif sur twitter @MartinWinckler où il revendique l'utilisation du féminin générique et se présente comme féministe intersectionnel (on ne discutera pas de cela ici).



Dans ce livre M. W. partage ses observations en tant qu'étudiant puis praticien. Il y fait part de ses réflexions sur le métier de soignant, sur le rôle, la posture que celui devrait tenir face à un.e malade, par déontologie. Sur la base du vécu des patientes qui se sont confiées à lui, et des propos de soignants qu'il a lui-même entendus, il dénonce des faits de maltraitements sur les patient.e.s et plus particulièrement sur les patientes. Il situe la source de ces comportements maltraitants dans la formation, la position sociale et les aspirations personnelles des praticiens, les intégrant dans des rapports de pouvoir et de violences systémiques à différents niveaux (des élèves-soignant.e.s dans leur formation, des praticiens entre eux dans la hiérarchie de leur spécialité et fonction, des soignant.e.s envers les soigné.e.s). Il prodigue enfin des conseils pour y répondre et s'en protéger.

En tant que militantes féministes d'une organisation pourvoyeuse de soin principalement en direction des femmes, ayant le souci de la prise en compte de la parole des usagères, de la promotion de l'autonomie des personnes dans les décisions qui concernent leur corps, leur santé et leur vie, nous avons été touchées par les témoignages rapportés ici. L'éclairage apporté par l'auteur sur les origines non seulement patriarcales et machistes (ce que l'on savait déjà) mais également corporatistes et classistes des violences commises (ce qui est moins souvent souligné, encore moins par un membre même de la classe incriminée) nous a semblé important à mettre en avant. Parce qu'éclairer ces pratiques c'est aussi mieux s'outiller pour lutter contre.

Le livre se présente en 4 parties :

« Ce que soigner veut dire »

L'auteur expose dans un premier temps sa conception du soin que l'on pourrait résumer par quelques règles de base : « faire du bien » ou « d'abord ne pas nuire ». Il définit ainsi son rôle « *un soignant n'est pas un sauveur de vies, mais quelqu'un qui aide la plupart des patients à vivre le moins mal. Son objectif : faire en sorte qu'on ait besoin de lui le moins possible* ». Pour cela il préconise d'« écouter le.a patient.e », de « respecter ses choix et son consentement », enfin de l'« informer » pour lui permettre de choisir entre toutes les options possibles en fonction de ses propres priorités, réalités, vécus etc. Autrement dit le.a médecin n'est pas là pour imposer un soin, décider à la place de le.a soigné.e ce qui est bon pour ellui. Ses connaissances et les croyances acquises dans son cursus, ses convictions sur ce qu'il serait bien ou bon de faire, ses raisons émotionnelles issues d'un vécu personnel, ne doivent pas primer dans le choix d'un parcours de soin. De même, les intérêts

pécuniaires, d'auto-glorification ou de carrière du soignant doivent être écartés aux bénéfices des intérêts premiers de la ou du patient.e. qui doivent être mis au centre du dispositif, et de sa parole qui doit être écoutée avant toute autre considération. C'est par elle que débute le parcours de soin.

« De la maltraitance médicale en France »

Martin Winckler montre ensuite en quoi ces principes sont loin d'être respectés dans la pratique, conduisant à des situations de maltraitements médicaux. Les femmes sont ici désignées comme les premières victimes, dans la pratique de la gynécologie en particulier, mais aussi face aux généralistes. Ces violences qu'elles soient verbales et physiques émanent de l'ensemble du corps médical toutes spécialités/services confondus. Elles sont plus ou moins volontaires et conscientes, plus ou moins traumatisantes, parfois le fait d'une incompétence rarement reconnue du / de la soignant.e. Un mauvais accueil, l'absence d'écoute, l'ignorance du consentement, les pratiques invasives et/ou inutiles (examen gynéco systématique, touché vaginal non consenti, etc), la contrainte, la non prise en compte de la douleur, la rétention d'information, les mensonges, sont autant des pratiques que M.W. dénonce. Des mensonges pour dit-on épargner le.a patient.e, s'épargner soi-même en tant que personne soignante, et garder le contrôle en position d'autorité. L'exposition et le jugement des corps pour invalider, juger, humilier, des mots et des gestes pour imposer, blesser, et finalement dominer. Ce au mépris du code de déontologie, en ennemi.e.s de la liberté qu'ont les femmes de disposer de leur corps et de leur autonomie.

De nombreux témoignages viennent conforter son propos : rejeter une demande de pose de stérilet ou de ligature des trompes, invoquer des regrets possibles face à une demande d'IVG, afin de préserver à tout prix la fertilité des femmes cisgenres, les méconnaissances sur l'endométriose et le mépris de la parole des concernées sur leurs symptômes et la gêne occasionnée, sont autant d'exemples, avec des incidences parfois graves sur leur santé et leur quotidien.

« La fabrique des Brutes en blanc »

L'auteur expose les raisons selon lui des pratiques maltraitantes, qu'il situe dans la formation même des médecins, un enseignement lui-même maltraitant, et dans les aspirations sociales de cette classe de privilégiés « *impatiens de faire partie de l'élite sociale* », « *des gens qui savent, conscients de leur supériorité, et qui n'hésiteront pas à le dire et à le montrer* ». Il affirme ainsi que les maltraitements ne sont pas l'effet de maladresses, d'erreurs ou d'accidents imprévisibles, mais l'expression de comportements appris, enseignés, avec pour base le déni des émotions, de la douleur et de la parole des concerné.es. L'histoire intellectuelle et religieuse de la France est convoquée en toile de fond : l'éthique médicale à la française reste encore largement imprégnée de la doctrine catholique. Un paternalisme archaïque guide les praticien.ne.s dans leur pratique selon un mode de pensée vertical, hiérarchique et autoritaire. La valeur du diplôme et la parole dite sachante sont ici premières, reléguant les qualités humaines et l'expérience des concerné.e.s en arrière-plan. Les hiérarchies internes au corps médical s'ajoutent au mépris à l'encontre des jeunes, des femmes, du peuple des basses besognes et irriguent une culture du déni, de l'humiliation et de la domination. La cécité est aussi de mise face aux violences quotidiennes, aux pratiques abusives, et aux accusations d'agressions ou de harcèlement, même en interne. M. W. ajoute à cela les aspirations économiques, le cumul des positions de pouvoir et d'influence, les prescriptions abusives et les surfacturations, les pratiques collusives entre corps (médecin, pharmacies, laboratoires etc).

« Que faire face à la maltraitance médicale ? »

L'auteur propose dans un dernier chapitre des propositions d'actions, « Faites-vous entendre », et un petit guide d'auto-défense. Cette dernière partie, fort utile, mériterait d'être dupliquée et diffusée

largement. S'écouter, poser des questions, dire non, partir, ne pas payer, changer de médecin, dénoncer les pratiques abusives sont autant de pratiques individuelles légitimes et utiles pour contourner ou déconstruire le système des maltraitances. En cas de discrimination ou d'agression il est possible de s'adresser à l'Ordre départemental, à la sécurité sociale, au Collectif Interassociatif sur la santé (CISS), de porter plainte au commissariat, de demander l'aide d'un avocat. A ces actions individuelles s'ajoutent d'autres, collectives : recueillir, centraliser et diffuser les témoignages, dresser des annuaires de professionnel.le.s bienveillant.e.s et des listes de ceux identifié.e.s comme maltraitant.e.s, constituer ou rejoindre des associations de patient.e.s pour alerter les professionnel.le.s, demander une meilleure formation et réclamer réparation. La responsabilité de chaque soignant.e. de ne plus fermer les yeux, de dénoncer et de questionner ses propres pratiques doit aussi servir le nécessaire changement.

Cet ouvrage intéressant et utile accorde une large place aux maltraitances infligées aux femmes cisgenres. La misogynie des médecins comme le recours plus fréquent des femmes cisgenres au système de soins expliquent sans doute cette sur-représentation. C'est aussi un parti-pris du médecin et le résultat de la prise de parole des concernées sur les réseaux sociaux : M. W. porte ici une dynamique largement alimentée par ailleurs. Nombreuses sont celles qui depuis ont dénoncé les abus dont elles ont été victimes, en particulier des violences gynécologiques et obstétricales. Le projet « Paye ton gynéco » sur tumblr ou Facebook s'en font le relais en donnant la parole aux personnes victimes depuis février 2017. Le documentaire « Paye pas ton Gynéco », de Nina Faure réalisé en 2018 traite également de ces questions. Au sujet de l'accouchement on pourra suivre le travail de Marie-Hélène Lahaye, autrice belge du blog « Marie accouche là » et active sur twitter @MHLahaye et celui Ovidie qui a récemment réalisé le documentaire « *Tu enfanteras dans la douleur* », disponible sur Arte. L'autrice Emma met quant à elle cette question en BD « *L'histoire de ma copine Cécile* » disponible elle aussi en ligne. Plusieurs ouvrages traitent des relations du corps médical au corps des femmes : « *Accouchement : les femmes méritent mieux* » (2018) de M-H Lahaye ; « *Donner naissance : doulas, sages-femmes et justice reproductive* » (2017) de Alana Apfel ; « *Fragiles ou contagieuses. Le pouvoir médical et le corps des femmes* » (2016) de Barbara Ehrenreich et Deirdre English.

On pourra regretter le peu de place accordée aux autres minorités opprimées :

Les problématiques trans et intersexes sont abordées rapidement par MW. Sans doute ce thème n'était-il pas aussi présent et documenté lors de ses années d'exercice. Les dénonciations sont aujourd'hui nombreuses face aux mutilations opérées sur les corps des personnes intersexes dès leur enfance, sans leur consentement. La campagne Stop Mutilations et le Collectif Intersexes et Allié.e.s ont été constituées pour recueillir les témoignages et dénoncer les pratiques mutilantes.

On pourra également s'étonner de la quasi absence des personnes non-blanches et de leurs problématiques spécifiques face au corps médical et regretter celle des personnes handicapées ou psycho-atypiques qui sont pourtant parmi les premières victimes du fait de leur recours important aux services de santé. Les personnes grosses, particulièrement impactées par les violences médicales sont également peu présentes. Le racisme, la grossophobie et le validisme des professionnels de santé auraient mérité d'être abordés. Aussi pour compléter cet ouvrage, d'autres sources peuvent être signalées :

Concernant les maltraitances médicales subies par les personnes handicapées, citons « *Fils de Garche* » de Rémi Gendarme-Cerquetti. Réalisé par une personne concernée, ce documentaire aborde le sujet des « soins » orthopédiques apportés aux enfants au prix d'affreuses souffrances et sans raisons médicales. On peut également signaler l'existence de collectifs et militant.e.s handi.e.s

qui s'organisent pour informer, dénoncer, notamment le traitement réservé aux personnes malades, vieilles et handies dans le contexte de pandémie mondiale, l'absence de soin et le sacrifice de leurs vies face aux pénuries de lits en réanimation, tel Handi-social dans son article [«#Covid, #handicap et #institutions : la responsabilités institutionnelle du triage dévoilée ! »](#).

Ces dénonciations et revendications émanent également de personnes qui se définissent comme psychiatisées parce qu'ayant eu à connaître l'hospitalisation pour raison de santé mentale. Internées, de gré ou de force, elles dénoncent l'absence de consentement dans certaines prises en charge et proposent des alternatives à l'internement systématique. La brochure « *Si c'est contraint c'est pas du soin* », disponible sur le très riche et utile site [« Zinzin Zine »](#), a été rédigée en ce sens.

Les violences que les personnes grosses subissent face au personnel soignant et l'impact sur la santé des concernées, notamment du fait qu'elles renoncent à consulter, sont également abondamment dénoncées. Daria Marx et Eva Perez-Bello ont ensemble fondé le Collectif Gras Politique et témoignent des discriminations dans leur ouvrage « *Gros n'est pas un gros mot* » (2018).

Le sujet des personnes non-blanches reste en France un chantier difficile à mesurer faute de données disponibles. Des témoignages existent cependant qui permettent de révéler l'ampleur des violences médicales racistes. Les réseaux sociaux sont, là encore, un lieu de libération de la parole. Encore faut-il qu'elle soit entendue. Le « syndrome méditerranéen », largement dénoncé comme un cliché raciste, continue par exemple de guider la pratique de certain.e.s soignant.e.s et de porter préjudice aux patient.e.s, jusqu'à leur coûter la vie. La liste des médecins racisés dressée suite à l'affaire Naomi Musenga pour permettre aux personnes non blanches de trouver un médecin non blanc mieux à même de les recevoir et de les soigner a été l'objet d'une vaste polémique. La formation et l'information des soignants, jusque dans leur refus d'écouter, est encore une fois en cause.

La parole des travailleur.se.s du sexe mériteraient aussi d'être entendue sur ce thème des violences et discriminations.

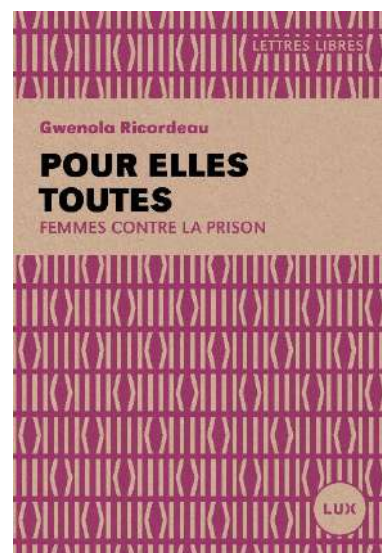
M.P.

Pour elles toutes

Femmes contre la prison, Gwenola Ricordeau, Lux Editeur, 2019, 235 p.

Féministe et militante de l'abolitionnisme pénal, Gwenola Ricordeau est professeure en justice criminelle à la California State University, Chico. Avec ce livre, elle tente de donner à « comprendre comment s'est tissée notre dépendance au système pénal. [Car, pour elle], il faut détricoter de ce côté-là pour pouvoir, de l'autre, tisser ensemble féminisme et abolitionnisme pénal. ». Sa critique du féminisme carcéral (chapitre 5) est portée par une profonde envie de défendre des idées et des actions féministes qui servent mieux les femmes, et toutes les femmes.

Cette remise en question d'un féminisme axant ses actions en faveur des femmes victimes de violence sur le système pénal et carcéral s'appuie sur un outillage théorique à la fois précis et accessible de ce qu'est l'abolitionnisme pénal. Son parcours académique a été notamment celui de l'appropriation d'un corpus d'écrits anglophones considérable, en témoigne l'impressionnante bibliographie, tant l'abolitionnisme pénal est un sujet plus traité aux Etats-Unis et au Canada notamment. Histoire, définition, débats et dissensions d'un



mouvement dont l'argument principal se résume par « la prison ne fonctionne pour personne ». Parce qu'elle est intrinsèquement liée au système pénal, Gwenola Ricordeau montre que la prison comme outil principal de lutte contre les violences induit des phénomènes largement invisibilisés et qui nuisent particulièrement aux femmes. Dans le domaine des violences sexuelles, par exemple, nous le savons, la proportion d'agressions et de viols qui donnent lieu à une plainte est très faible. Sur ce nombre, le faible taux de condamnation est connu — moins de 10% de plaintes, dont moins de 10% de condamnations, soit une estimation à 1% des crimes et délits sexuels qui seraient sanctionnés par la loi. Mais ce que dévoile l'auteurice, au-delà de cette tendance qu'a la judiciarisation de masquer tout ce qui n'est pas dans son scope, c'est l'ampleur des injustices induites par le système pénal. Un système qui « utilise le prétexte des femmes pour servir ceux de la bourgeoisie et du suprémacisme blanc », c'est à dire une justice classiste et raciste. Un système qui ne prend pas en charge l'ensemble des violences subies par les femmes, y compris les violences économiques, médicales, environnementales. Un système qui criminalise l'auto-défense des femmes. Un système enfin qui broie les femmes, à l'occasion de procédures judiciaires épuisantes et/ou humiliantes, peu réparatrices, qui enferment dans le statut de victimes, autant de risques de « victimation secondaire ».

En France, les femmes représentent moins de 4% de la population carcérale. Le système pénal et carcéral défavorise les femmes déjà victimes d'inégalités et de discrimination : les femmes pauvres, les femmes racisées, les femmes étrangères et migrantes, les femmes lesbiennes et les femmes trans. Leurs conditions de détention sont des violences qui s'ajoutent à d'autres violences, toujours. L'auteurice expose aussi comment on observe une moindre solidarité envers les femmes incarcérées, pour les visites, le soutien économique, juridique, émotionnel, tandis que la solidarité envers les hommes incarcérés est plus forte, et quasiment entièrement assurée par des femmes, compagnes, épouses, mères, sœurs, filles, conformément au rôle social attendu de la part des femmes. « De coupables par association à garantes de la réinsertion », les femmes souffrent ainsi de la prison, dehors, au gré d'injonctions intenable.

Gwenola Ricordeau invite avec pas mal de vigueur les mouvements féministes à s'interroger sur leurs angles morts, sur la portée de ce qu'ils défendent, sur les moyens de dépasser « l'évidence du recours au pénal ». Si le besoin des victimes est légitime, si la faible offre d'aide, de soins et de protection est souvent conditionnée au fait de s'adresser à la police, de prendre un avocat, de passer devant un juge, de réclamer des peines, cela ne peut collectivement être un horizon indépassable. Femmes victimes de violences conjugales ou sexuelles broyées par des procédures judiciaires, instrumentalisation de la cause des femmes par le « populisme pénal » et le fémonationalisme, faible efficacité en termes de protection et de récidive, le système pénal peut légitimement être critiqué.

Qu'est-ce que serait l'abolitionnisme féministe, d'autant qu'il est bien peu ancré dans la réalité du féminisme en France ? Co-production du féminisme et de l'abolitionnisme pénal, il puise ses racines dans le black feminism américain des années 1970 et est fortement lié à l'histoire du mouvement de libération LGBTQ — Gwenola Ricordeau va jusqu'à titrer « l'abolitionnisme pénal est queer ». Les femmes ont cependant peiné à prendre leur place dans les mouvements abolitionnistes — comme dans nombre d'organisations en raison de la division sexuelle du travail militant —, mouvements dont le sujet s'organise a fortiori autour de deux figures viriles : l'évadé et le mutin. Cependant, en dépassant une approche « carcéralocentrée », en prenant en considération les effets de la prison dans la société et ses coûts sociaux, ainsi que les différentes formes de résistance moins visibles auxquelles les femmes prennent part, le projet abolitionniste passe du combat moral (sur les conditions des détenus) au combat politique (pour une société sans prison).

Le dernier chapitre dévoile des pistes, ouvertes, pour réfléchir aux moyens de s'affranchir de la justice pénale. Aucune n'est clé en main, et nous ne serons pas surpris-es. Il s'agit moins de « combattre le recours au pénal lui-même que l'habitude d'y recourir ». Et de s'en contenter. Dans le cas des violences sexistes et sexuelles, ça ne peut pas être un travail uniquement à la charge des victimes, déjà écrasées par des procédures judiciaires insatisfaisantes et sommées de « se reconstruire ». Justice réparatrice, justice restaurative, justice transformatrice, l'histoire des techniques de prise en charge des préjudices en dehors du système pénal, notamment en Amérique du Nord, est ici résumée. La justice transformatrice, autour du concept de « responsabilité communautaire », beaucoup inspirée par les stratégies de survie et de reconstruction des personnes racisées et LGBTQ, est encore balbutiante. Autour d'un processus collectif n'isolant pas les auteurs avec leurs victimes, prenant en considération les besoins évolutifs de sécurité de ces dernières, c'est une démarche profondément intersectionnelle, engageant ses participant.e.s sur le très long terme, et c'est un projet ambitieux. Il ne s'agit pas de rêver que ce type d'alternative se substituera magiquement au système pénal et carcéral, mais sans la construction de solidarités et de parcours pensées par et avec les victimes autour des situations problématiques, ce système est actuellement invivable. Il s'agit bien de reprendre le pouvoir sur ce que la prison échoue à résoudre, « pour celles à qui on n'a jamais rendu justice, celles qui sont derrière les murs et celles qui sont aux portes des prisons ».

M. AT

Education populaire et chercheur.euse.s alertent sur l'urgence du combat démocratique

*Alors que le contexte politique et social est particulièrement délétère, act.eurs.rices de l'éducation populaire et chercheur.euse.s s'associent pour **interpeller pouvoirs publics, associations, médias et grand public sur l'urgence et la nécessité de mener un combat démocratique.***

Un appauvrissement inquiétant du débat démocratique dans l'espace public. C'est pour lutter contre la simplification du débat public et les tentations autoritaires qui l'accompagnent que la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France, aux côtés **d'une soixantaine d'acteurs de l'éducation populaire, d'organisations de la société civile et de chercheur.euse.s,** porte aujourd'hui le **message fort de l'urgence du combat démocratique.**

C'est un combat commun que nous entendons mener. Un combat pour une démocratie enrichie par l'écoute, l'expression des contradictions, et la compréhension des désaccords. **Un combat pour l'égalité,** où chacun.e peut contribuer à la prise de décision. **Un combat sur le temps long,** pour une démocratie basée sur un processus d'émancipation.

Un combat basé sur les valeurs de l'éducation populaire. Associations et collectifs organisent au quotidien des espaces de rencontres, de débats et d'actions collectives où l'on part de ce qui nous préoccupe, ce qui nous intéresse, ce qui nous met en colère. Des espaces où, à partir des différences et des envies de chacun.e, le débat produit du commun.

Un appel⁹ à ce que chacun.e d'entre nous, pouvoirs publics, organisations politiques, associations, médias et grand public, nous engageons dans ce combat. Un appel à ce que, partout où c'est possible, s'organisent ces espaces de rencontre et de débat collectif qui font vivre notre démocratie.

⁹ Retrouvez et partagez la tribune « L'éducation populaire et l'urgence du combat démocratique » sur www.centres-sociaux.fr/tribune-combat-democratique/

Le Planning Familial au cœur du Tonkin

Si vous êtes déjà venu-e au Planning Familial de Villeurbanne, vous avez sûrement remarqué les caractéristiques du lieu : la fameuse « dalle », un espace piéton surélevé par rapport à la rue, de multiples accès (escaliers, rampes), qui peuvent désorienter, de la verdure et des jeux pour enfants au centre des immeubles...

Le 19 septembre dernier, lors des journées du patrimoine, une « exploration urbaine » avec le Rize¹⁰ a permis de mieux comprendre l'architecture si particulière du quartier. Le fil conducteur de cette visite était « l'école dans la ville » : nous sommes donc allées à la rencontre de différentes structures éducatives, et nous avons présenté le Planning comme un acteur de l'éducation populaire implanté depuis 1979 au Tonkin.

L'histoire du quartier

C'est une intervenante du CAUE du Rhône (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) qui nous a expliqué les différentes étapes du peuplement de cette partie de la ville. Au milieu du 19^{ème} siècle, il existe un petit faubourg aux Charpennes, entouré de terrains agricoles et de zones inondables. Une première étape d'urbanisation a lieu au tournant du siècle, sur toute la rive gauche du Rhône. Ce sont plutôt de petites habitations d'un ou deux étages, qui répondent aux besoins de logements liés à l'industrialisation de la société. Au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale, des plans d'urbanisme successifs vont contribuer à la densification du quartier : les petites baraques devenues insalubres sont peu à peu remplacées par des immeubles modernes, répondant aux nouvelles normes de confort, d'accès à l'eau courante. Ce renouvellement s'accompagne d'un processus de gentrification. C'est dans les années 1970 qu'apparaît l'urbanisme « sur dalle ». Il naît d'une véritable réflexion sur les usages de la ville. On déconstruit la notion de rue en « séparant les flux » : la circulation automobile, les garages, sont clairement séparés de l'espace réservé aux piétons, où les enfants peuvent jouer sans danger. Il y a une dimension utopique importante dans cette démarche. Le collège du Tonkin en est un exemple : il est complètement intriqué avec la médiathèque, dans l'idée de ne pas cloisonner les espaces et les activités. Une recherche sur les formes organiques et les couleurs pour casser la géométrie, des passerelles qui relient les différents bâtiments en hauteur, un amphithéâtre qui se veut ouvert sur la ville : tous ces éléments sont caractéristiques de cette architecture. La rencontre avec différents



¹⁰ Le Rize, c'est une structure municipale de Villeurbanne, qui est à la fois un centre culturel, une médiathèque, et un lieu qui travaille sur la mémoire populaire.

acteurs du quartier a permis de voir les limites de ce projet et les aménagements mis en place depuis sa création.

Comment les habitant-e-s et les usager-e-s s'approprient les espaces...

Nous avons d'abord rencontré l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville) et un groupe d'habitant.e.s. L'AFEV a présenté un travail mené avec les habitant.e.s : travail d'enquête sur les usages du quartier, projets collectifs (fresque, compost, jardin partagé...). Les habitant-e-s ont constaté le vieillissement des logements, construits à une époque où les normes phoniques et thermiques étaient peu élevées. Le bâti crée des espaces verts au cœur des îlots, mais génère le sentiment d'être toujours sous le regard des autres. L'utopie d'une libre circulation dans des espaces sans voitures se heurte à une évolution des populations, avec une mixité logement social/propriété privée : certains îlots ont choisi de clore leur propriété pour empêcher la circulation de non-résident-e-s.

A la médiathèque, l'expérience est mitigée : il y a une fierté d'être installé dans un bâtiment original avec une histoire forte, mais l'ouverture directe sur le collège s'est révélée complexe au quotidien, et des cloisons ont été peu à peu mises en place. Aujourd'hui la médiathèque est à l'étroit, et le lieu ne correspond plus aux évolutions des usages. Nous avons appris lors de cette visite qu'un déménagement est prévu dans les locaux de l'ancienne clinique du Tonkin.

Educ' Pop' au Planning Familial

Avant la visite du Potakin (le jardin partagé du Tonkin), le groupe s'est arrêté devant le local du Planning Familial. Nous avons présenté l'histoire de ce lieu, de son installation en 1979 dès la construction des immeubles, à la rénovation toute récente et le travail effectué vers plus d'accessibilité. Nous avons aussi parlé de notre démarche d'éducation populaire, une dimension de notre action qui est souvent méconnue.

Cette visite urbaine fort intéressante a permis également de nouer des contacts avec le Rize. Notre centre sera prochainement référencé sur leur site. Et le Planning Familial sera présent à la journée organisée par le Rize le 9 janvier prochain sur l'éducation à la sexualité.

V.R.



« L'éducation à la vie affective et sexuelle, c'est fondamental : défendons le ensemble ! »

En septembre le Planning et ses jeunes militant.e.s ont lancé une nouvelle campagne sur l'éducation à la vie affective et sexuelle, destinée notamment aux jeunes, sur les réseaux sociaux : #moneducsex. Au fil des semaines la campagne et ses slogans se sont enrichis et multipliés. Ils sont tous accessibles sur le site du Planning¹¹

De nombreux visuels sont disponibles, répertoriés dans des dossiers thématiques : IST-VIH, IVG-contraception, LGBTQI, vie affective, vie sexuelle positive, violences.



Pourquoi cette campagne ? Parce que l'éducation à la sexualité favorise l'autonomisation et l'émancipation de tou.te.s. Et cette éducation à la sexualité, doit être une éducation à la sexualité inclusive, toutes les thématiques doivent pouvoir être abordées, sans tabou. Les jeunes mettent en avant que l'éducation à la sexualité qui est reçue ne correspond pas suffisamment à leurs besoins : trop axée sur les risques, elle véhicule encore souvent une image dangereuse de la sexualité et n'en explore pas assez les dimensions positives (désir, plaisir, confiance en soi...)

Parce que, malgré ce que le ministère continue d'affirmer, non, tous les élèves de France ne bénéficient pas des 3 séances d'éducation à la vie affective et sexuelle promises par la loi en 2001, et confirmées par la circulaire du 12 septembre 2018¹², et dont se vantent si souvent Jean-Michel Blanquer et Marlène Schiappa. Les mots s'ils ne sont pas accompagnés de moyens humains, financiers, de temps dédiés dans les emplois du temps, restent des mots à la discrétion des bonnes volontés des équipes mais ne sont pas des réalités. Venez faire une enquête de terrain, Mr le Ministre, ses séances n'existent que très peu ! Et la crise sanitaire en cours, avec toutes les contraintes qui en résultent nous font craindre que ces séances soient encore plus rares.



Le 28 novembre dernier, au Sénat, un amendement proposé par la socialiste Marie-Pierre Monier, attribuant une rallonge budgétaire de 250 000 euros pour garantir la tenue effective des trois séances d'éducation à la sexualité par an, a été voté. Mr Blanquer a fait part de son opposition rappelant une fois encore qu'avec Marlène Schiappa ils avaient « conçu une circulaire pour l'effectivité des trois séances sur l'éducation sexuelle » !! Des mots, rien que des mots... Nous serons vigilantes sur le devenir de cet amendement et de ce financement.

MP.J

¹¹ <https://www.planning-familial.org/fr/education-la-sexualite/le-planning-et-ses-jeunes-militantes-lancent-une-nouvelle-campagne-sur>

¹² <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1824340C.htm>

Anne Sylvestre, une sorcière comme les autres.

Anne Sylvestre est décédée le 30 novembre. Les hommages n'ont pas manqué dans les journaux et sur les réseaux sociaux et nous préférons laisser la parole à deux "vieilles féministes" dont la jeunesse a été marquée par les centaines de chansons d'Anne Sylvestre et dont les enfants ont été "nourris" aux Fabulettes.



Christiane : Comment as-tu connu Anne Sylvestre ?

Maryvonne : Une histoire particulière me lie à elle. A 15 ans, j'étais dans un camp de montagne et une amie de ce camp m'a invitée un jour chez elle. Elle avait deux "45 tours": Brassens et Anne Sylvestre. Tout de suite Anne Sylvestre m'a parlé. Je me souviens de deux chansons qui figuraient dans le 45 tours: "Si la pluie te mouille" et "Tiens-toi droit". Ensuite j'ai acheté tous ses disques. A l'époque elle n'était pas très connue et je l'ai fait découvrir à plein de gens.

Christiane : Quelle place a tenu Anne Sylvestre dans ta vie ?

Maryvonne : Une très grande place ! Et si je veux préciser un peu ma pensée, je dirais que j'ai été fascinée par deux choses.

Le choix des mots et le choix des sujets d'abord. Tous les thèmes qu'elle aborde me parlent et j'ai toujours l'impression qu'elle met les bons mots au bons endroits.

Et puis, nous avons des histoires parallèles, des références communes : le goût du travail, le respect des gens, l'éducation dans une famille catholique.

Elle est venue un jour chanter à la Bourse du travail et je lui ai apporté une bouteille de Vosnes Romanée (moins cher que la Romanée Conti dont elle parle dans une de ses chansons !)

Et ce que j'aime aussi chez Anne Sylvestre, c'est qu'elle sait allier tendresse et dérision et n'hésite pas devant "l'humour vache" !

Christiane : Quelles sont les idées, les aspirations que tu partages avec elle ?

Maryvonne : Ce qui vient en premier pour moi, c'est bien surtout ce qui concerne la place des femmes : l'inégalité, les injustices, mais aussi le côté libre et fier des femmes qui se tiennent droites. Et elle ne présente pas les femmes comme de pauvres victimes.

Elle a bien dit ce qu'était la liberté. Elle veut être acceptée comme elle est... même avec son nez. Et lorsqu'elle parle d'avortement, elle insiste sur la liberté de choisir pour les femmes :

**"Quiconque se mettra entre
Mon existence et mon ventre
N'aura que mépris ou haine"**

chante-t-elle dans « Non, tu n'as pas de nom »

Elle s'est aussi intéressée à l'écologie à une époque où le sujet était peu abordé. Dans la chanson "Un bateau, mais demain", elle dénonce les effets de la pollution :

**"Un bateau s'est cassé, Gaëlle
Il vomit du noir assassin
Il tue la mer et avec elle
Tout ce qui vivait en son sein**

.....

**On me dira : "Vas-tu te taire !"
Mais demain tout sera foutu
Qu'auront-ils fait de notre Terre ?"**

Certaines de ses chansons évoquent le racisme comme le "Petit mouton noir et frisé" qui est accusé par le loup cafetier de faire trop de bruit : "Si ce n'est toi c'est donc ton frère".

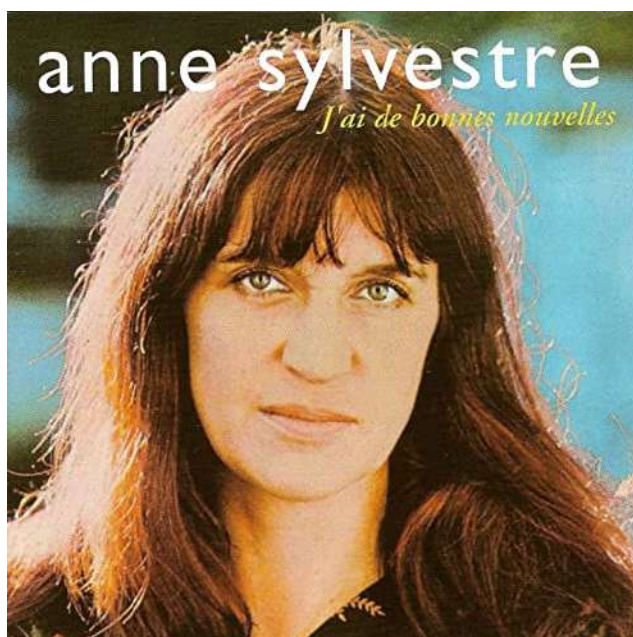
Enfin, elle fait le tour de nombreuses questions : la solitude, le regard des autres, la guerre, l'hypocrisie.... Et comme dirait Brassens : "Tout est bon chez elle, y a rien à jeter".

Christiane : La chanson que tu ferais écouter à quelqu'un.e qui n'a jamais entendu parler d'elle?

Maryvonne : J'hésiterais entre deux chansons :

**"Une sorcière comme les autres"
"Clémence en vacances"**

C.R.



Frangines / Anne Sylvestre

Ce fut à l'école, déjà
Qu'on fit de nous des concurrentes
On se regardait chien et chat
On détestait les redoublantes
Souffre-douleur ou bien fayotes
On se poussait toujours plus haut
On s'arrachait les bonnes notes
On pleurait devant le tableau

On aurait pu rester frangines
Ça nous aurait gagné du temps
Au coude à coude, j'imagine
Qu'il n'aurait pas fallu longtemps
Pour qu'on soit toutes aussi bonnes
Malgré les pionnes
Et les parents

Ensuite, en face des garçons
Commença la grande offensive
On se fabriquait des façons
Des rendez-vous sur l'autre rive
Et grande bringue ou Blanche-Neige
C'était à qui amènerait
Tous les boutonneux du collège
À l'accompagner sur le quai

On aurait pu rester frangines
Ça nous aurait gagné du temps
Bras dessus-dessous, j'imagine
Qu'on aurait, de ces débutants
Avant que la vie les assomme,
Pu faire des hommes
Pas des enfants



Un peu plus tard, c'est la beauté
Qu'on nous érigea en barrière
On se retrouvait insultée
Si on n'était pas la première
Nos amitiés faisaient sourire
Fallait nous crêper le chignon
Et tout ce qu'on pouvait se dire
N'était que fadaïses ou chiffons

On aurait pu rester frangines
Ça nous aurait gagné du temps
Main sur l'épaule, j'imagine
Qu'on aurait pu, se regardant,
Voir qu'on était toutes assez belles
Et même celles
Qui ont pas le temps

C'est tout pareil dans nos métiers
On nous oppose et on nous monte
En épingle, pour mieux montrer
Qu'on se trouve en dehors du compte
Pour peu qu'on dépasse la tête
On est toujours une exception
Chacune sur notre planète,
Ce qu'on a pu tourner en rond !

Si on se retrouvait frangines
On n'aurait pas perdu son temps
Unissant nos voix, j'imagine
Qu'on en dirait vingt fois autant
Et qu'on ferait changer les choses
Et je suppose, aussi, les gens

**Et qu'on ferait changer les choses
Allez ! On ose
Il est grand temps**